



## Assemblée générale

Distr. générale  
31 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

### **Cinquante-sixième session**

Point 135 de l'ordre du jour

### **Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

## **Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui s'élève à un montant brut de 391 076 200 dollars (montant net : 363 861 900 dollars).

Sur le montant total du budget, environ 77 % des ressources correspondent aux dépenses afférentes au personnel civil, les dépenses opérationnelles représentant 14 %, les dépenses afférentes au personnel militaire 2 % et les contributions du personnel 7 %. Moins de 1 % du total est alloué aux autres programmes.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est consignée au paragraphe 3 du présent rapport.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.....	1–3	3
II. Mandat politique de la Mission .....	4	4
III. Plan des opérations et moyens nécessaires.....	5–27	5
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission.....	28–29	11
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale.....	30	11
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées ..	31–32	12
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome .....	33–37	12
VIII. Effectifs nécessaires .....	38–138	13
IX. Choix des objectifs .....	139	38
<b>Annexes</b>		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.....		40
A. État récapitulatif .....		40
B. Répartition du montant brut des dépenses par grande catégorie .....		42
C. Renseignements complémentaires .....		42
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 : analyse .....		50
A. Coûts standard et coûts propres à la mission.....		50
B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la mission .....		65
C. Dépenses non renouvelables .....		66
III. Appui fourni par la MINUK à d'autres organismes des Nations Unies et à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies dans la zone de la Mission.....		75
IV. Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....		76
V. Application des recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes...		81
VI. Organigrammes .....		83
A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo .....		83
B. Police et justice.....		84
C. Administration civile .....		85
D. Division de l'administration .....		86
Carte .....		87

## I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui s'élève à un montant brut de 391 076 200 dollars (montant net : 363 861 900 dollars).

2. Les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 accusent une diminution de 2,2 % (8 923 800 dollars) du montant brut des ressources totales par rapport au montant des crédits ouverts pour la période en cours (1er juillet 2001 au 30 juin 2002). Cette diminution correspond à une baisse de 6,2 % des dépenses afférentes au personnel civil, en partie compensée par une augmentation de 5,2 % des dépenses afférentes au personnel militaire, de 20 % des dépenses opérationnelles, de 0,4 % des dépenses au titre des autres programmes et de 2,7 % des dépenses correspondant aux contributions du personnel.

Tableau 1

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2000/01	Montants répartis 2001/02	Prévisions de dépenses 2002/03 <sup>a</sup>	Augmentation/(diminution) proposée par rapport à 2001/02	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	5 918,4	7 890,0	8 301,8	411,8	5,2
Personnel civil	280 113,5	320 280,5	301 422,7	(18 857,8)	(6,2)
Dépenses opérationnelles	73 816,0	44 163,5	52 961,4	8 797,9	20,0
Autres programmes <sup>b</sup>	839,1	1 170,8	1 176,0	5,2	0,4
Contributions du personnel	22 775,0	26 495,2	27 214,3	719,1	2,7
<b>Total des ressources (montant brut)<sup>c</sup></b>	<b>383 462,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>391 076,2</b>	<b>(8 923,8)</b>	<b>(2,2)</b>
Contributions volontaires	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>383 462,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>391 076,2</b>	<b>(8 923,8)</b>	<b>(2,2)</b>

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe II.B la répartition des ressources par coûts standard et coûts propres à la Mission.

<sup>b</sup> Non compris le personnel.

<sup>c</sup> Non compris les montants prévus au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Tableau 2  
Ressources humaines

<i>Effectifs militaires et civils</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2002/03</i>	<i>Augmentation/ (diminution) par rapport à 2001/02</i>
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	–	–	–	–
Officiers de liaison	38	38	38	–
Police civile	4 718	4 718	4 718	–
Personnel international	1 339	1 319	1 323	4
Administrateurs recrutés sur le plan national	11	11	11	–
Personnel local	3 916	3 858	3 658	(200)
Volontaires des Nations Unies	203	203	250	47

3. **La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est :**

a) **D'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant brut de 391 076 200 dollars (montant net : 363 861 900 dollars);**

b) **De mettre en recouvrement le montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus auprès des États Membres pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.**

## II. Mandat politique de la Mission

**(Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999)**

4. Le Conseil de sécurité a créé la MINUK pour établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire, dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourrait jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie; cette présence de l'ONU assurerait l'administration transitoire, tout en organisant et en supervisant la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques provisoires propres à garantir des conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales. La MINUK aura pour principales responsabilités de :

a) Promouvoir, en attendant un règlement définitif, une autonomie substantielle et l'auto-administration du Kosovo, en tenant pleinement compte de l'annexe 2 de la résolution 1244 (1999) et des accords de Rambouillet (S/1999/648);

b) S'acquitter des fonctions administratives de base là où cela sera nécessaire et tant qu'il y aura lieu de le faire;

c) Organiser et surveiller la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques et autonomes provisoires en attendant un règlement politique, notamment la tenue d'élections;

d) Transférer, au fur et à mesure que ces institutions sont mises en place, ses responsabilités administratives tout en surveillant et en appuyant le renforcement

des institutions provisoires locales du Kosovo et des autres activités de consolidation de la paix;

e) Faciliter la recherche d'une solution politique qui permettra de définir le statut futur du Kosovo, en s'inspirant des accords de Rambouillet (S/1999/648);

f) Au stade final, superviser le transfert des responsabilités des institutions provisoires du Kosovo aux institutions mises en place dans le cadre d'un règlement politique;

g) Appuyer la reconstruction des principales infrastructures et le redressement économique dans son ensemble;

h) Faciliter, en coordination avec les organisations humanitaires internationales, l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours;

i) Favoriser le respect de la loi et le maintien de l'ordre public, notamment grâce à la création de forces de police locale et, dans l'intervalle, moyennant le déploiement au Kosovo de forces de police internationale;

j) Faciliter l'action de la police et de la justice en vue de lutter efficacement contre la criminalité grave au Kosovo et mettre en place un système judiciaire impartial grâce à la participation de la communauté internationale et à la réforme de l'appareil judiciaire;

k) Défendre les droits de l'homme;

l) Assurer le retour au Kosovo de l'ensemble des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité et sans entrave.

### **III. Plan des opérations et moyens nécessaires**

5. On trouvera la description des moyens nécessaires au fonctionnement de la Mission dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité les 12 juin 1999 (S/1999/672), 12 juillet 1999 (S/1999/779), 16 septembre 1999 (S/1999/987 et Add.1), 23 décembre 1999 (S/1999/1250), 3 mars 2000 (S/2000/177), 6 juin 2000 (S/2000/538), 18 septembre 2000 (S/2000/878), 15 décembre 2000 (S/2000/1196), 7 juin 2001 (S/2001/565) et 15 janvier 2002 (S/2002/62). La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable international civil au Kosovo; il exerce les pouvoirs exécutifs civils énoncés dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

6. Un Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général aide le Représentant spécial à diriger la MINUK et à en gérer les opérations. Il veille à ce que les quatre composantes « piliers » de la Mission, à savoir police et justice (ONU), administration civile (ONU), création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et reconstruction (Union européenne), aient une démarche coordonnée. Chacune des composantes est dirigée par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Afin d'intégrer et de coordonner efficacement les activités entreprises dans le cadre de la Mission avec les organismes extérieurs, le Représentant spécial du Secrétaire général réunit quotidiennement le Comité exécutif, qui comprend notamment les chefs des différentes composantes et de hauts responsables de la MINUK.

## **Évolution de la situation politique ayant entraîné une modification de la structure de la Mission**

7. En janvier 2001, le Représentant spécial du Secrétaire général a établi un certain nombre de priorités pour la MINUK pour 2001 et 2002. On retiendra :

a) La mise en place d'un cadre juridique en vue de l'auto-administration du Kosovo, ainsi que la poursuite du transfert des attributions de l'administration publique au niveau municipal, comme conditions préalables de l'organisation d'élections générales;

b) Le perfectionnement du pouvoir judiciaire et des autorités de police;

c) La reconstruction économique grâce à la mise en place de structures propices à une économie sociale de marché dûment réglementée, autonome et génératrice de revenus;

d) L'instauration d'un dialogue régulier avec la République fédérale de Yougoslavie et l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade.

### **Changements apportés à l'organigramme de la Mission**

8. La mise en oeuvre des priorités énoncées ci-dessus (par. 7) a obligé à modifier l'organigramme de la Mission :

a) La création, en mars 2001, d'un groupe consultatif pour les questions de sécurité attaché au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général;

b) La dissolution, en mars 2001, du Bureau de la politique économique et le regroupement de toutes les activités économiques dans la composante reconstruction;

c) La prise en charge, en mars 2001, des fonctions de la Section de la planification et de la coordination par le Comité exécutif et le Représentant spécial adjoint principal;

d) La restructuration, conformément aux nouvelles priorités, du Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires, rebaptisé Bureau des rapatriés et des communautés;

e) La création d'une composante police et justice (pilier I) le 21 mai 2001;

f) L'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade en juin 2001;

g) La transformation radicale du pilier II (administration civile) afin de l'adapter à la troisième phase de l'Administration civile de l'ONU au Kosovo à partir de janvier 2002.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

#### **Groupe consultatif pour les questions de sécurité**

9. Le groupe consultatif pour les questions de sécurité a été inauguré en mars 2001 pour faire suite à la création de la composante police et justice, au début de l'auto-administration provisoire et à la coopération étroite que la MINUK a établie avec la Force internationale de sécurité (KFOR). Le groupe consultatif verra son rôle et ses fonctions renforcés au cours de l'exercice budgétaire 2002-2003, dans la

mesure où il assurera la coordination des mesures relevant des attributions réservées au Représentant spécial, en particulier dans le domaine de la coordination pour les questions de sécurité. Il participera directement à la coordination des questions d'ordre politique relatives à la police de la KFOR et de la MINUK et assurera la liaison avec les autorités de police et le Département de la justice.

#### **Transfert des fonctions du Bureau de la politique économique et de la Section de la planification et de la coordination**

10. Dans un souci d'améliorer les fonctions et les services consultatifs relatifs aux questions économiques, le Représentant spécial a dissous le Bureau de la politique économique en mars 2001 et regroupé toutes les activités économiques dans la composante reconstruction.

11. Depuis mars 2001, le Comité exécutif et le Représentant spécial adjoint principal, assistés du chef de cabinet, assument les fonctions auparavant dévolues à la Section de la planification et de la coordination, y compris la coordination entre les différentes composantes de la Mission.

#### **Bureau des rapatriés et des communautés**

12. L'une des principales préoccupations de la communauté serbe du Kosovo – et l'un des grands objectifs de la MINUK – est la création d'un environnement propice à un retour définitif des personnes déplacées et des réfugiés. Suite à la signature d'un document commun entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie, le Représentant spécial a créé, au sein de son bureau, un Bureau des rapatriés et des communautés, en procédant à la restructuration du Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires. Ce changement a été opéré en tenant compte du fait qu'à la MINUK, la responsabilité de vérifier le respect des droits de l'homme et d'établir les rapports en la matière revient à la composante création d'institutions. Le Bureau des rapatriés et des communautés a notamment pour tâches de coordonner les activités de la MINUK concernant les communautés, de maintenir des liens étroits avec les principales parties concernées – y compris le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie – et la communauté des bailleurs de fonds, et de conseiller le Représentant spécial sur la stratégie à suivre pour promouvoir le retour et la réinsertion des personnes déplacées. La question du retour occupera également une place très importante dans les travaux du Conseil d'orientation sur les communautés, récemment créé, qui a pour objectif de coordonner les principes directeurs, conseils et recommandations relatifs aux minorités. Les activités du Conseil gagneront considérablement en importance au cours de l'exercice budgétaire 2002-2003 car le retour et la réinsertion des personnes déplacées demeurent parmi les objectifs prioritaires de la MINUK et constituent l'un des principaux aspects de l'application du Document commun.

#### **Bureau de la MINUK à Belgrade**

13. Dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a décidé que les responsabilités de la MINUK seraient, entre autres, de « faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo ». Il était donc impératif de créer un bureau à Belgrade, de façon à bénéficier d'une présence régulière sur le terrain qui participe à l'amélioration de la communication et du dialogue entre la

MINUK, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et le Gouvernement serbe. Il s'avère nécessaire de mettre en place d'autres moyens de communication directs du même type, compte tenu notamment du Cadre constitutionnel et de l'application du Document commun.

### **Police et justice (pilier I)**

14. Poursuivre le renforcement des capacités et du fonctionnement des systèmes de maintien de l'ordre et de justice pénale est devenu une priorité pour la MINUK. À cette fin, la composante police et justice (pilier I) a été spécialement créée le 21 mai 2001. Malgré les progrès considérables réalisés dans la restauration et le fonctionnement des tribunaux et des prisons dans le pays, il est nécessaire que la communauté internationale continue de superviser et de gérer l'appareil judiciaire, comme le Service de police du Kosovo, en vue de parvenir à des normes minimales en matière d'indépendance et d'impartialité. En outre, la MINUK doit s'efforcer d'employer en priorité les ressources internationales (en collaboration avec les forces de sécurité internationales présentes) à lutter efficacement contre la criminalité et la déstabilisation que celle-ci entraîne, ainsi qu'assurer la justice.

15. La création de la composante police et justice tend vers un certain nombre d'objectifs concrets : consolider la structure responsable du respect de l'ordre public au Kosovo; permettre à la communauté internationale de poursuivre le contrôle et la supervision de la police et de la justice à moyen terme, renforcer la coordination au sein de la MINUK ainsi qu'avec d'autres partenaires essentiels, favoriser l'action efficace de la police et du système judiciaire dans la lutte contre les activités criminelles graves qui déstabilisent le Kosovo, conformément à un calendrier stratégique; et mettre en place un processus judiciaire impartial grâce à la participation de la communauté internationale et à la réforme de l'appareil judiciaire.

16. La nouvelle composante police et justice (pilier I) a été créée grâce au transfert des Départements de la police et de la justice (pilier II) au sein d'un élément à part dans la structure de la MINUK. Le pilier I assume les fonctions qui incombaient précédemment au pilier II dans les domaines de la police, de la sécurité et de la justice. Le chef du Département de la justice et le Commissaire de police de la MINUK font rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la police et la justice.

17. Au cours du cycle budgétaire de 2002, le Service de police du Kosovo continuera d'être composé et géré par des effectifs panachés, dont des formateurs de police internationaux (rattachés au pilier III), des policiers qualifiés du Service, ainsi que du personnel local. Le nombre des fonctionnaires du Service de police qui enseignent à l'École des services de police du Kosovo devrait passer de 15 à 50 d'ici à la fin janvier, et à 135 d'ici au milieu de l'année 2003. La « kosovarisation » de la police en est au stade où les formateurs locaux collaborent avec les formateurs internationaux.

### **Administration civile (pilier II)**

18. Le Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire, signé par le Représentant spécial en mai 2001, a ouvert la voie aux élections qui se sont tenues le 17 novembre 2001 aux fins de mettre en place une assemblée kosovare et de créer des institutions provisoires d'administration autonome. Tout au long du

second semestre de 2001, les préparatifs pour le transfert des pouvoirs à ces institutions ont enregistré des progrès sensibles. Le 13 septembre 2001, comme suite à des consultations avec les dirigeants du Kosovo, le Représentant spécial a promulgué le Règlement No 2001/19, qui définit le mandat et les compétences des ministères de l'administration autonome provisoire. Des travaux sont en cours pour regrouper les 20 départements qui composaient la structure administrative intérimaire mixte en 10 ministères, à savoir neuf ministères fonctionnels et le Bureau du Premier Ministre.

19. Tout au long du processus de transfert des pouvoirs, la MINUK sera de plus en plus appelée à appuyer et superviser ces institutions. Parallèlement, l'Administration civile conservera ses pouvoirs dans certains domaines.

20. Des mécanismes visant à faciliter les activités d'appui et de supervision sont à l'étude. On poursuit des préparatifs engagés afin d'assurer que les organes administratifs mixtes actuellement en place seront prêts pour le transfert aux autorités locales. L'élément essentiel de ce processus est la « kosovarisation » rapide des départements, notamment aux niveaux supérieurs de la hiérarchie. Cette « kosovarisation » se poursuit également à l'échelon des municipalités, particulièrement dans les domaines qui dépendent déjà des compétences locales, tels que les soins de santé primaires et l'éducation. Les compétences en matière de budget et de finance sont progressivement transférées aux municipalités. La mise en place d'une structure de gestion financière moderne, y compris un système de base uniforme en matière de comptabilisation et d'établissement des rapports, est la condition préalable à tout transfert effectif des pouvoirs financiers aux représentants élus et aux cadres de la fonction publique dans les municipalités du Kosovo.

21. Le renforcement des capacités municipales s'étend à la planification et à la gestion du développement. Il s'agit de permettre à chaque municipalité d'établir son propre plan de développement, qui sera relié au programme d'investissements publics prévu pour tout le Kosovo, dans le cadre du budget consolidé du Kosovo. Les administrateurs de la MINUK transfèrent progressivement certains pouvoirs aux autorités municipales en vue de s'en décharger totalement d'ici à juin 2003. Parallèlement, la responsabilité de l'administration budgétaire et financière est également transférée aux municipalités. Pour faciliter ce transfert, un système uniforme de gestion financière des municipalités a été défini avec l'Autorité fiscale centrale, et la formation des agents municipaux a commencé. Quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne la participation de membres des communautés albanaises non kosovares à l'administration locale. Environ 90 Serbes du Kosovo participent désormais aux travaux de 13 assemblées municipales, et des représentants des communautés ashkali, bosnienne, égyptienne, gorani, rom et turque prennent part aux assemblées de leurs municipalités respectives. Les élections municipales qui doivent se tenir à l'expiration, en octobre 2002, de l'actuel mandat de deux ans, donneront aux dirigeants municipaux un nouveau mandat politique pour l'exercice de leurs responsabilités élargies.

22. Le passage d'une administration directe (phase I) à une administration limitée (phase II), puis, comme c'est le cas à l'heure actuelle, au transfert de nombreux pouvoirs intérimaires aux institutions provisoires d'administration autonome (phase III), a nécessité que l'Administration civile de la MINUK modifie la manière dont elle s'acquitte de son mandat, ainsi que le rôle joué par son personnel dans l'exécution de ce mandat. Bien que l'accent ait été déplacé, il s'agit toujours

d'établir une autonomie provisoire opérationnelle pendant la période intérimaire préalable au statut final. La phase III ajoute aux complexités administratives étant donné que les pouvoirs sont transférés et dévolus à des structures réservées, sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, et que chaque structure est dotée de différents modes d'exécution. En outre, la création d'une assemblée et d'un gouvernement, constitués de responsables démocratiquement élus, va compliquer la donne politique. L'expérience des municipalités laisse prévoir que l'exécution du mandat sera plus difficile pendant la phase de transition. À ceci s'ajoutent des difficultés importantes dues à la pénurie, à tous les échelons, de personnel formé et qualifié sur le plan administratif. D'où la prise de conscience qu'il importe d'incorporer des activités de conseil, de supervision et de renforcement des capacités au processus de transfert des pouvoirs à l'échelon local. L'Administration civile de la MINUK continue d'accorder la priorité au renforcement des capacités des fonctionnaires grâce à une formation complète.

23. Comme suite à ces changements, l'Administration civile de la Mission sera restructurée de la façon suivante :

a) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, constitué d'un secrétariat, d'un groupe du suivi des contrôles et des rapports, d'un groupe d'étude de la gestion et de contrôle interne, et d'un bureau des questions de parité entre les sexes;

b) Quatre départements réservés de la MINUK (le Département de l'agriculture et des forêts; le Département de la sécurité civile et de la gestion des urgences; le Département des services publics; et le Département des transports et de l'infrastructure) ainsi que sept institutions provisoires d'administration autonome (le Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural; le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports; le Ministère de l'éducation, de la science et de la technique; le Ministère du travail et de la protection sociale; le Ministère de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire; le Ministère des transports et des communications; et le Ministère des services publics);

c) Cinq administrations régionales et 30 administrations municipales.

### **Mise en place des institutions (pilier III)**

24. La Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo comprend quatre départements: médias, droits de l'homme/respect du droit, démocratisation et élections. Ces quatre entités sont épaulées par le Département des services administratifs et des services d'appui, divers services du siège tels que le Bureau de presse, la Cellule d'établissement des rapports et le Service extérieur de la Mission de l'OSCE, composé de cinq centres régionaux et de 16 bureaux locaux.

25. Dans les années à venir, les départements de l'OSCE seront réduits étant donné que la situation au Kosovo continue de se normaliser et que les diverses institutions indépendantes créées par la mission de l'OSCE et par les organisations non gouvernementales locales sont à même d'accomplir certaines tâches. En 2002, l'OSCE commencera par réduire sa présence sur le terrain en passant de 21 antennes (16 bureaux locaux et 5 centres régionaux) à 9 (uniquement des bureaux locaux). Le mandat de l'Organisation n'a pas changé. Les travaux continueront d'être axés sur le renforcement des capacités et la mise en place des institutions. Dans le cadre de

cette restructuration, le pilier III procède à une réduction de ses dépenses prévues en abandonnant de plus en plus l'appui logistique au profit des programmes.

#### **Reconstruction (pilier IV)**

26. La composante reconstruction de la MINUK, placée sous la direction de l'Union européenne, a pour tâche de mettre en place une économie de marché moderne opérante, ainsi que de favoriser la relance de l'activités économique et de promouvoir l'instauration d'un dialogue avec la région en ce qui concerne les questions économiques. À cette fin, il s'agit d'établir et d'exécuter un budget qui couvre les postes publics essentiels ainsi que le financement de ceux-ci; de créer un système bancaire et de paiement, ainsi qu'un cadre réglementaire adéquat; de décider des monnaies qui seront utilisées au Kosovo et dans quelles conditions; d'assurer la relance des services d'utilité publique et d'effectuer les changements ad hoc à l'attention des utilisateurs; d'établir des directives et de coordonner la mobilisation du financement extérieur et de l'assistance technique à l'appui de ces besoins.

27. On prévoit que la MINUK remettra un budget équilibré à l'Autonomie provisoire en 2002. Dans cette optique, la composante reconstruction a élaboré des stratégies qui visent à générer des recettes et favoriser une économie de marché opérante, en partie en redynamisant les entreprises d'État et du secteur socialisé. L'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée et de taxes sur la propriété devrait constituer un pilier essentiel à la production de recettes.

### **IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission**

28. Étant donné que la présence civile internationale, connue sous le nom de Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), est autorisée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie sur le statut de la MINUK au Kosovo n'est pas nécessaire.

29. Pour des raisons opérationnelles, lors de l'exécution de son mandat, la MINUK devra utiliser le territoire de la République fédérale de Yougoslavie hors Kosovo, ainsi que d'autres territoires avoisinant le Kosovo. À cet égard, il convient de rappeler que, au paragraphe 18 de sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a exigé que tous les États de la région coopèrent pleinement à l'application de la résolution sous tous ses aspects.

### **V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale**

30. Aucune contribution volontaire n'a été reçue.

**Fonds d'affectation spéciale**

(En dollars des États-Unis)

**Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

Solde d'ouverture au 30 juin 2000 . . . . .	9 480 271
1er juillet 2000 au 30 juin 2001 :	
Recettes . . . . .	2 635 122
Dépenses . . . . .	8 761 364
<b>Solde de clôture au 30 juin 2001 . . . . .</b>	<b>3 354 029</b>

**VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées**

31. Les gouvernements des États suivants fournissent des unités constituées de police : Argentine, Espagne, Inde (2 unités), Jordanie (2 unités) Pakistan, Pologne, et Ukraine (2 unités).

32. Les dépenses engagées par les gouvernements fournissant des unités constituées leur ont été remboursées pour la période allant de la date de leur déploiement au 31 août 2001.

**VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome****Méthode de remboursement**

33. Des mémorandums d'accord ont été signés avec les sept gouvernements fournissant des contingents, et un autre en est au stade final de négociation avec le pays qui a accepté de fournir des unités constituées et du matériel à la MINUK. Tous ces pays ont choisi la formule de location avec services en ce qui concerne le remboursement du matériel appartenant aux contingents.

**Ressources nécessaires****Matériel lourd**

34. Les ressources prévues au titre du matériel lourd pour 10 unités constituées de police et 2 unités de chiens sont estimées à 4 114 412 dollars.

**Matériel spécial**

35. Les dépenses nécessaires au titre du matériel spécial pour une unité constituée sont estimées à 59 328 dollars.

### Soutien logistique autonome

36. Les ressources nécessaires à ce titre sont incluses dans les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui sont estimées à 1 121 407 dollars, se répartissant comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Bureaux . . . . .	62 916
Infrastructure (travaux secondaires d'aménagement) . . . . .	41 448
Blanchissage et nettoyage . . . . .	62 916
Transmissions . . . . .	384 718
Services médicaux . . . . .	278 238
Observation . . . . .	108 339
Fournitures diverses (magasins) . . . . .	182 832
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 121 407</b>

### Facteurs applicables à la Mission

37. Les facteurs servant à déterminer les montants à verser pour indemniser les pays qui fournissent des unités appelées à intervenir dans des conditions opérationnelles extrêmes sont applicables aux taux mensuels de remboursement indiqués dans le tableau ci-après :

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Facteur « contraintes du milieu » . . . . .	1,0
Facteur « usage opérationnel intensif » . . . . .	0,8
Facteur « actes d'hostilité ou abandon forcé » . . . . .	1,0
Facteur différentiel de transport . . . . .	0-1,75

## VIII. Effectifs nécessaires

### A. Modification du tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Actuel</i>	<i>Proposé</i>	<i>Écart net</i>
<b>Personnel international</b>			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
SSG	2	3	1
D-2	10	10	–
D-1	33	33	–
P-5	90	92	2
P-4	277	276	(1)

	Nombre de postes		
	Actuel	Proposé	Écart net
P-3	304	306	2
P-2/P-1	56	56	–
<b>Total partiel</b>	<b>773</b>	<b>777</b>	<b>4</b>
Agents des services généraux (1re classe)	7	7	–
Agents des services généraux (autres classes)	262	262	–
<b>Total partiel</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	<b>–</b>
Service mobile	233	233	–
Service de sécurité	44	44	–
<b>Total partiel</b>	<b>277</b>	<b>277</b>	<b>–</b>
<b>Total, personnel international</b>	<b>1 319</b>	<b>1 323</b>	<b>4</b>
Personnel local	3 858	3 658	(200)
Administrateurs recrutés sur le plan local	11	11	–
Volontaires des Nations Unies	203	250	47
<b>Total partiel</b>	<b>4 072</b>	<b>3 919</b>	<b>(153)</b>
<b>Total</b>	<b>5 391</b>	<b>5 242</b>	<b>(149)</b>

38. Les modifications proposées au tableau d'effectifs approuvé pour la période prenant fin le 30 juin 2002 comportent la création de quatre postes internationaux et de 47 postes de Volontaires des Nations Unies, compensée par la suppression de 200 postes pour le personnel local, soit une diminution nette de 149 postes, réparties comme suit :

- a) Création d'un poste de Sous-Secrétaire général pour le Représentant spécial adjoint responsable du pilier I (police et justice);
- b) Création de deux postes P-5 et de deux postes P-3 au sein du Bureau de l'Auditeur résident;
- c) Création d'un poste P-4 de spécialiste des politiques en matière de VIH au sein du Bureau du Chef de l'Administration, Division de l'administration;
- d) Recrutement de 47 Volontaires des Nations Unies supplémentaires pour l'Administration civile;
- e) Suppression de deux postes P-4 dans l'Administration civile; et
- f) Suppression de 150 postes d'agent local dans la police (interprètes) et de 50 postes à la Division de l'administration (sécurité).

39. En outre, un certain nombre de transferts ont été effectués comme le montre le tableau de la Section B ci-après, détaillant la répartition des effectifs par bureau. Après examen et pour des raisons opérationnelles, il a été établi qu'il n'était pas possible de transformer des postes d'agent des services généraux en postes d'agent local pour le moment.

40. Les modifications d'effectifs par bureau sont décrites ci-dessous.
41. Les effectifs proposés pour le Bureau du Conseiller juridique et le Bureau de liaison militaire restent inchangés.
42. En mars 2001, la Section de la planification et de la coordination et le Bureau de la politique économique ont été supprimés. Un groupe consultatif pour les questions de sécurité a été mis en place immédiatement après et le Bureau de la MINUK à Belgrade est entré en activité en juin 2001.
43. Le Bureau des rapatriés et des communautés a remplacé le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires en novembre 2001 et en a repris les effectifs.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint principal**

44. Trois postes d'agent local ont été transférés au Bureau de la MINUK à Belgrade afin de pourvoir les trois postes suivants : assistant juridique, assistant administratif et assistant de presse.

#### **Bureau de l'Auditeur résident**

45. Il est renforcé avec la création de deux postes P-5 et de deux postes P-3. Un poste P-5 est proposé pour garantir un encadrement efficace et fournir des recommandations aux auditeurs résidents affectés à la Mission. L'autre poste P-5 d'enquêteur hors classe et les deux postes P-3 d'enquêteur sont créés à la Section des enquêtes pour mener des enquêtes dans la Mission, lorsqu'il y a lieu.

#### **Bureau des affaires politiques**

46. Même si le nombre total de postes reste inchangé, leur distribution a été modifiée par des transferts. Deux postes [un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes)] ont été transférés au Bureau de la MINUK à Belgrade. Ce transfert a été compensé par le transfert d'un poste P-5 de l'ancienne Section de la planification et de la coordination et d'un poste P-4 de l'ancien Bureau de la politique économique. Un spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) et un spécialiste des questions politiques (P-4) coordonneront les travaux des trois cellules du Groupe de l'information politique, composé d'une cellule politique, d'une cellule de planification et d'analyse et d'une cellule des institutions provisoires d'administration autonome. Le Groupe de l'information politique est notamment chargé d'établir des rapports présentés au siège de l'ONU, de fournir des avis et des analyses politiques, notamment sous la forme d'exposés et de planification des politiques, au Représentant spécial du Secrétaire général, de se tenir en rapport avec l'Assemblée et les partis politiques, ainsi qu'avec le corps exécutif, notamment les cabinets du Président et du Premier ministre, et de s'occuper des relations extérieures des institutions provisoires de l'administration autonome.

**Bureau du porte-parole et de l'information**

47. Un poste P-4 a été transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint du pilier I et un poste P-3 a été transféré au Bureau de la MINUK à Belgrade afin d'y pourvoir des postes de fonctionnaires chargés de l'information.

**Groupe consultatif pour les questions de sécurité**

48. Cinq postes au total ont été transférés pour pourvoir les postes vacants de ce groupe : quatre postes de l'ancienne Section de planification et de coordination (un poste P-4 à la direction du Groupe, un poste P-3 de spécialiste des questions politiques, un agent des services généraux (autres classes) et un agent local) ainsi qu'un poste P-3 de l'ancien Bureau de la politique économique pour pourvoir un poste de spécialiste des questions politiques.

49. En raison de la relation de travail étroite qui existe entre le Représentant spécial et le Commandant de la Force internationale de sécurité (KFOR), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général doit impérativement coordonner et fournir une assistance pour la définition de la politique globale de maintien de l'ordre public au Kosovo. À cette fin, le Groupe représentera également le Bureau du représentant spécial au sein du Comité exécutif mixte de la sécurité et du Groupe de mise en oeuvre mixte de la sécurité de la MINUK/KFOR, aux côtés du Représentant spécial adjoint principal, du chef et du chef adjoint de la police. Le Groupe travaillera également en étroite collaboration avec le responsable du pilier police et justice pour l'aider à réaliser les stratégies et les objectifs du pilier I. À cette fin, le Directeur du Groupe continuera de siéger au comité directeur du pilier police et justice.

50. Le Directeur du Groupe fait en sorte que la KFOR et la police travaillent en étroite collaboration. Un spécialiste des questions politiques s'intéresse principalement aux questions judiciaires et se tient en rapport avec le pilier I, en particulier avec le Département de la justice, et fournit des avis sur de nombreuses autres questions de sécurité dont le Groupe s'occupe. Un deuxième spécialiste des questions politiques assure la coordination des mesures avec la police de la MINUK et traite des nombreux problèmes de fonctionnement que rencontre la police de la KFOR/MINUK dans le maintien de l'ordre public au Kosovo.

**Bureau de la MINUK à Belgrade**

51. Quinze postes au total ont été transférés au Bureau de la MINUK à Belgrade : 1 D-2 (Chef du Bureau) de l'Administration civile; 1 P-5 (Adjoint du Chef du Bureau), 1 agent des services généraux (autres classes) et 3 agents locaux de l'ancien Bureau de la politique économique; 1 P-3 (fonctionnaire d'administration) et 2 agents locaux (chauffeurs) du Bureau de l'Administration; 1 P-3 (spécialiste des affaires politiques) et 1 agent des services généraux (autres classes) du Bureau des affaires politiques; 1 P-3 (spécialiste de l'information) du Bureau du porte-parole et de l'information et 3 agents locaux (1 assistant d'administration, 1 assistant de presse et 1 assistant juridique) du Bureau du Représentant spécial.

52. Depuis sa création en juin 2001, le Bureau a fait avancer, sur le plan pratique, une série de questions déterminantes pour les rapports entre la Mission et les autorités de Belgrade, notamment les retours, les disparus et les détenus, la sécurité

et l'ordre public. Il a aussi aidé à coordonner la campagne d'inscription des électeurs.

53. Les autres fonctions du Bureau consistent principalement à évaluer les événements politiques pour faciliter l'élaboration des directives, à communiquer à la communauté diplomatique de Belgrade des renseignements sur ce qui se passe au Kosovo et à mener des activités d'information pour que la MINUK soit mieux connue et mieux perçue.

54. Étant donné la complexité des questions à traiter et le caractère délicat des relations avec la République fédérale de Yougoslavie et les responsables serbes, le Chef du Bureau doit être un haut responsable de la Mission, ayant l'expérience professionnelle et l'autorité associées à un poste D-2. Le Chef du Bureau est en contact avec les plus hautes autorités de Belgrade et coordonne les politiques que la MINUK adopte vis-à-vis de celles-ci en ce qui concerne des questions politiques délicates et très diverses.

55. L'Adjoint du Chef du Bureau (P-5) partage avec le Chef du Bureau la responsabilité des contacts avec les autorités à tous les niveaux, mène des activités d'information, élabore à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général des propositions relatives aux grandes questions stratégiques et est régulièrement en contact avec la communauté diplomatique.

56. Le spécialiste des affaires politiques (P-3) s'occupe des questions politiques en général; il analyse l'évolution de la situation politique en se concentrant plus particulièrement sur les questions qui ont trait à la police et à la justice. Il est également chargé d'établir les rapports quotidiens et les rapports spéciaux du Bureau.

57. Le spécialiste de l'information (P-3) se charge de l'information; il établit et entretient des contacts avec les médias nationaux et internationaux, organise des conférences de presse, et diffuse les communiqués de presse et autres produits d'information de la MINUK.

58. Le fonctionnaire d'administration (P-3) gère toutes les questions de soutien logistique et d'appui administratif; il assure notamment la liaison avec la Division de l'administration à Pristina, le cas échéant, et la coordination avec le Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade pour ce qui est des services communs.

#### **Composante police et justice (pilier I)**

59. La nouvelle composante police et justice résulte du regroupement de la Police et du Département de la justice de l'Administration civile (pilier II) au sein d'une composante distincte. Un poste supplémentaire de sous-secrétaire général doit être créé pour le Représentant spécial adjoint chargé de cette composante, lequel doit avoir le statut, l'autorité et l'expérience nécessaires pour travailler avec les responsables des autres composantes et les ministres et hauts représentants des gouvernements régionaux, ainsi que pour représenter le Représentant spécial dans les instances internationales pour ce qui a trait à la sécurité, la police et la justice. Outre les 1 651 postes de la police et les 154 postes du Département de la justice de l'Administration civile, 159 autres postes ont été transférés au pilier I afin de renforcer le nouveau Département de la justice et de doter en effectifs le Bureau du Représentant spécial adjoint; ils proviennent du Bureau du Représentant spécial

(1 poste), de la Division de l'Administration (10 postes) et de l'Administration civile (148 postes).

60. La MINUK ayant décidé qu'il fallait en priorité continuer d'améliorer les capacités et le fonctionnement des systèmes de maintien de l'ordre et de justice pénale, une composante police et justice distincte (pilier I) a été créée le 21 mai 2001. Malgré les progrès considérables accomplis dans le rétablissement des tribunaux et prisons du Kosovo et dans leur fonctionnement, une supervision et une gestion internationales de l'appareil judiciaire du Kosovo, comme du SPK, continuent de s'imposer pour que les normes minima d'indépendance et d'impartialité puissent être atteintes. En outre, la MINUK doit, en coopération avec la présence internationale de sécurité, consacrer une plus grande partie des ressources fournies par la communauté internationale à des opérations efficaces visant à combattre la criminalité et ses effets déstabilisants, ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement de la justice.

61. La mise en place de la composante police et justice doit permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs concrets : consolider les structures de maintien de l'ordre du Kosovo; maintenir une surveillance et une supervision internationales efficaces de la police et de la justice à moyen terme; améliorer la coordination des activités, tant au sein de la MINUK qu'entre la Mission et les autres principaux intervenants; permettre à la police et à l'appareil judiciaire de lutter efficacement contre la grande criminalité et ses effets déstabilisants, à échéance stratégique; et mettre en place des procédures judiciaires impartiales grâce à la participation de la communauté internationale et à la réforme du système.

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la police et la justice**

62. Douze postes sont nécessaires pour ce bureau (1 sous-secrétaire général, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 2 agents des services généraux (autres classes) et 5 agents locaux). Le poste de sous-secrétaire général est nouveau, tandis que les 11 autres sont des transferts, 10 provenant du pilier II et 1 du Bureau du porte-parole.

63. La composante police et justice a à sa tête le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la police et la justice (Sous-Secrétaire général).

64. Le Conseiller principal (P-5) aide le Représentant spécial adjoint à gérer le Bureau, à évaluer les activités de la composante, à analyser les tendances et à approuver les rapports. Il communique régulièrement avec les chefs de la police et du Département de la justice, ainsi qu'avec la KFOR, pour veiller à ce que tous les intéressés analysent de façon coordonnée les politiques relatives au maintien de l'ordre et à ce que celles-ci soient dûment appliquées. Le Conseiller principal exerce également un rôle de supervision pour ce qui est des effectifs et du budget de la composante police et justice.

65. L'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint pour la police et la justice (P-4) relève directement du Représentant spécial adjoint, dont il gère les activités courantes; il coordonne les contributions de la police et du Département de la justice pour les réunions qu'organise le Représentant spécial adjoint, établit des notes d'information et rédige les lettres et mémorandums du Représentant spécial adjoint. Il sert aussi de contact et d'agent de liaison avec le Bureau du Représentant spécial

du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint principal, ainsi qu'avec les représentants spéciaux adjoints qui dirigent les autres composantes, de sorte à assurer une bonne coordination entre les composantes et avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

66. Le spécialiste de l'information (P-4), dont le poste a été transféré du Bureau du porte-parole et de l'information, collabore étroitement avec ce bureau; il élabore et met en oeuvre une stratégie d'information dynamique pour la composante police et justice afin de mieux faire comprendre à l'opinion publique les efforts que déploie la MINUK pour mettre en place un appareil judiciaire impartial et indépendant.

67. Le statisticien (P-2) réunit et analyse, sous la direction du Conseiller principal, toutes les données statistiques relatives à la police et à la justice.

### **Police**

68. Les 1 651 postes autorisés pour la police lorsqu'elle faisait partie de l'Administration civile ont tous été transférés au pilier I. Toutefois, les 150 postes d'agent local qui avaient été approuvés pour des interprètes ont été soustraits de l'effectif nécessaire. Ces postes avaient été bloqués pour l'exercice budgétaire en cours (allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002) compte tenu du budget réduit approuvé par l'Assemblée générale. Le nombre de postes demandés pour la Police est donc désormais de 1 501 (1 D-2, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes) et 1 495 agents locaux).

### **Département de la justice**

69. Il est demandé 302 postes pour le Département de la justice renforcé, qui comprend le Bureau du Directeur, la Division des services judiciaires du Kosovo, la Division de l'appui judiciaire international et la Division pénitentiaire. Outre les 154 postes transférés du Département de la justice (pilier II), 148 postes ont été transférés d'autres entités, essentiellement sur la base de la compression du pilier II, pour que davantage de juges et de procureurs internationaux puissent être recrutés et que la capacité du système pénitentiaire puisse être renforcée. Les postes transférés se répartissent comme suit : 67 ont été transférés des régions [9 P-4, 28 P-3 et 30 agents des services généraux (autres classes)], 62 des municipalités [12 P-5, 2 P-4, 13 P-3 et 35 agents des services généraux (autres classes)], 9 de départements de l'Administration civile (2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 agents locaux) et 10 de la Division de l'administration (5 P-2 et 5 agents du service mobile).

70. Le Département de la justice a pour mandat général d'établir un système judiciaire indépendant, impartial et multiethnique. Il est responsable de l'application des politiques et de la gestion des questions relatives au système judiciaire et aux services d'exécution des mesures pénales. En outre, il donne des avis sur les politiques à adopter et fournit un appui administratif et opérationnel au programme d'appui judiciaire international.

71. L'appui judiciaire international a permis de pallier rapidement l'insuffisance des capacités judiciaires qui existaient au Kosovo avant l'arrivée de la MINUK, ce qu'il était urgent de faire, et d'atténuer les difficultés qu'avait l'appareil judiciaire local à s'occuper de certaines affaires. Le programme d'appui judiciaire international prend en charge une bonne partie des nombreuses affaires liées à la guerre, aux conflits ethniques et à la criminalité organisée, ainsi que des autres

affaires qui risquent d'entraver sérieusement le processus de paix. Tout en comblant les lacunes actuelles, il pose les bases d'un système judiciaire viable au Kosovo. Cette intervention découle directement de la nécessité d'un appui judiciaire international temporaire pendant la phase difficile qui fait suite au conflit.

72. Dans la mesure où l'appareil judiciaire local continuait d'avoir des difficultés à s'occuper de certaines affaires, en particulier les affaires touchant à des crimes commis pour des raisons d'appartenance ethnique, au terrorisme et à la criminalité organisée, il a fallu modifier quelque peu le programme. La première forme d'intervention a eu des effets importants, mais limités, ce qui s'explique en particulier par le fait que les procédures en vigueur ne donnaient pas de voix prépondérante aux juges internationaux. Les imperfections du programme ayant été reconnues, on s'est efforcé d'adopter des mesures juridiques et opérationnelles susceptibles de rendre la présence de magistrats internationaux au Kosovo la plus utile et la plus efficace possible, ainsi que de réduire les risques d'erreur judiciaire.

73. Depuis la promulgation du Règlement 2000/64 du 15 décembre 2000, les chambres contiennent une majorité de juges internationaux. La modification de la composition des chambres a donné aux juges internationaux une voie prépondérante dans les affaires pénales dont ils s'occupent, avec les garanties d'impartialité, d'indépendance et de respect des droits de l'homme que cela implique. Le Règlement en question a très nettement amélioré le fonctionnement de la justice, mais il a aussi considérablement accru la charge de travail des juges et procureurs internationaux, déjà très sollicités.

74. Avec les événements récents et le transfert prévu de quelque 200 Kosovars actuellement détenus en République fédérale de Yougoslavie qui vont être jugés par les tribunaux du Kosovo, le nombre d'affaires délicates va considérablement augmenter. Il est clair que pour être jugée de façon impartiale, chacune devra être examinée par des juges et des procureurs internationaux.

75. Il est clair également que lorsque davantage de progrès auront été accomplis sur le plan du maintien de l'ordre et en ce qui concerne la répression des crimes motivés par l'appartenance ethnique, du terrorisme, de la criminalité organisée et de la corruption, ainsi que la destitution des individus qui ne sont pas dignes d'occuper des fonctions publiques, il sera capital que la justice puisse être rendue de façon juste, efficace et rapide. Dans ces circonstances, les institutions d'auto-administration provisoires auront aussi beaucoup plus de chance de se mettre en place sans subir d'influences et de pressions déplacées.

76. Les effectifs supplémentaires dont le Département a besoin sont décrits ci-après.

#### **Bureau du Directeur**

77. Treize postes, soit 1 P-4, 5 P-3 et 7 agents des services généraux (autres classes), ont été ajoutés au Bureau du Directeur (Groupe des avis juridiques et Groupe de la criminalité organisée).

78. Le Bureau du Directeur est responsable de l'exécution des fonctions du Département de la justice et veille à une bonne coordination entre les trois divisions du Département. Le Bureau comprend le Directeur (D-2) et son assistant spécial (P-4), qui gère le fonctionnement courant de l'équipe de direction et veille à la bonne coordination des activités des trois divisions. Le Bureau a été restructuré pour

que le Directeur puisse renforcer la contribution du Département à la composante police et justice, donner les conseils nécessaires au responsable de cette composante et contribuer à la réforme et à l'amélioration de l'appareil judiciaire du Kosovo. En outre, le chef du Département de la justice devait pouvoir s'appuyer sur des structures susceptibles de permettre au Département de prendre davantage d'initiatives, et il était préférable, car plus économique, que certaines fonctions, notamment celles qui touchent à l'extradition et à l'élaboration des règlements de la MINUK, soient prises en charge par le Bureau du Directeur plutôt que par d'autres entités du Département. Enfin, de nouvelles entités devaient être créées, notamment un groupe de spécialistes chargé de la liaison avec le Bureau de la criminalité organisée (police de la MINUK) et les procureurs internationaux, ainsi qu'un Groupe des avis juridiques.

#### **Groupe des avis juridiques**

79. Trois postes P-3 ont été transférés à ce groupe; ils sont destinés à des juristes qui donneront des avis juridiques, élaboreront des politiques pour le Chef du Département, donneront des conseils et assureront la coordination des activités en ce qui concerne un éventail de questions relatives à la KFOR et à la police de la MINUK, entretiendront des contacts étroits avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU et l'OSCE aux fins de l'élaboration des règlements de la MINUK dans le domaine pénal, feront office de secrétariat et de jury de sélection pour le recrutement des juges et des procureurs internationaux, donneront des avis pour l'élaboration et la modification éventuelle des règlements de la MINUK et fourniront l'appui nécessaire dans les domaines importants pour le Chef du Département de la justice.

#### **Groupe chargé de la criminalité organisée**

80. Dix postes ont été réaffectés à ce groupe qui comprend le personnel suivant : chef de Groupe (P-4), adjoint au chef de Groupe (P-3), juriste (P-3), 6 interprètes et 1 agent des services généraux (autres classes) (personnel d'appui).

81. Le Groupe chargé de la criminalité organisée assure, sur le plan judiciaire, la liaison entre le Département de la justice et le Bureau chargé de la criminalité organisée. Le personnel du Groupe doit avoir les habilitations de sécurité nécessaires et une expérience en matière de crime organisé. Le Groupe est également responsable des aspects judiciaires du terrorisme et de l'extrémisme politique.

#### **Division des services judiciaires du Kosovo**

82. Quatre postes ont été transférés à cette division : le chef du Groupe de la formation professionnelle (P-5), 2 juristes (P-3) et 1 coordonnateur des affaires des minorités (P-2).

83. La Division des services judiciaires est composée d'anciens éléments du Département de l'administration civile, de la défense et de l'administration des tribunaux. Elle a pour mission de mettre en place un système judiciaire indépendant, impartial et multiethnique ainsi que d'assumer les fonctions de magistrature et de défense qui demeurent placées sous la responsabilité directe du Représentant spécial du Secrétaire général. La Division comprend cinq groupes : le Groupe de l'inspection judiciaire, le Groupe de la formation professionnelle, le Groupe des

affaires des minorités, le Groupe de la coordination juridique et le Groupe des opérations médico-légales et des personnes disparues. À l'avenir, la Division travaillera en étroite collaboration avec le nouveau Ministère du service public afin d'assurer qu'une approche cohérente soit suivie pour toutes les questions administratives concernant les tribunaux ou les bureaux des procureurs.

84. Le Groupe d'inspection judiciaire, mis en place en mai 2001, qui a eu un effet immédiat et très positif sur le fonctionnement du système judiciaire local, a été renforcé de façon à accroître sa capacité d'enquêter sur les plaintes concernant des fautes commises par des juges ou des procureurs et d'aider le Conseil de la magistrature du Kosovo, organisme indépendant, à exercer ses fonctions disciplinaires. Pour faire face à l'accroissement du volume de travail du Groupe, le nombre de juristes du Groupe a été porté de trois à cinq, grâce au transfert de deux postes P-3 de la composante II. L'un des juristes assume les fonctions de déontologue.

85. Le Groupe de la formation professionnelle assure également le secrétariat du Conseil de la magistrature du Kosovo et participe activement à la mise en place de l'organisation des examens qui ouvrent l'accès aux professions juridiques (juges, procureurs et autres juristes) par l'intermédiaire de l'Institut judiciaire du Kosovo et met en place un système d'évaluation de la performance des juges et des procureurs. Un poste, de niveau P-5, a été créé pour le chef de groupe, par transfert de la composante administration civile au Groupe de la formation professionnelle.

86. Pour permettre au Département de mieux appréhender les affaires concernant les minorités, un Groupe des affaires concernant les minorités a été établi. Un des objectifs de ce groupe est de promouvoir l'intégration de personnel judiciaire appartenant aux minorités dans le système judiciaire kosovar. Actuellement, les juges et procureurs internationaux ont été nommés auprès des tribunaux de grande instance et de la Cour suprême. Étant donné qu'aucun juge international n'a été nommé auprès d'un tribunal municipal ou d'instance, un poste P-2 a été transféré de la composante II et attribué à un autre coordonnateur des affaires concernant les minorités, qui a notamment pour fonctions d'assurer le suivi des affaires jugées par les tribunaux d'instance qui pourraient constituer des cas de discrimination ethnique.

87. Le Groupe de la coordination juridique fournit une expertise juridique dans le domaine de la rédaction des différents instruments juridiques concernant le secteur judiciaire (dans les domaines pénal, civil, commercial et administratif), en coordination avec les entités assumant des fonctions similaires dans la police et dans les institutions provisoires d'administration autonome de la MINUK. Le Groupe des opérations médico-légales des personnes disparues regroupe, sous une direction unique, les compétences médico-légales de la MINUK et le Groupe des personnes disparues. Le médecin légiste en chef dirigera les examens médicaux, en coopération avec le Groupe, dans le cadre de la procédure criminelle et des personnes disparues, et en cherchant à concilier les données ante-mortem et post-mortem (recueillies dans le cadre d'un programme d'exhumation des cadavres enterrés dans les charniers du récent conflit), dans le but d'identifier les personnes disparues.

#### **Division de l'appui judiciaire international**

88. Étant donné la forte augmentation du volume de travail, il a été nécessaire de transférer 80 postes (75 postes de la composante II et 5 postes de la Division de

l'administration) pour pourvoir les postes supplémentaires suivants : 1 juge administrateur (P-5), 7 juges internationaux (6 P-5 et 1 P-4), 1 premier procureur (P-5), 10 procureurs internationaux (2 P-5 et 8 P-4), 16 juristes (11 P-3 et 5 P-2) ainsi que 45 agents des services généraux (autres classes) (24 assistants linguistiques, 17 secrétaires/rédacteurs de procès-verbaux et 4 agents d'exécution).

89. La Division d'appui judiciaire international assume la direction et l'administration du programme des juges et procureurs internationaux dans l'ensemble du Kosovo. En outre, elle assure la gestion des affaires (dont le nombre total peut atteindre 120) qui sont traitées par les juges et procureurs internationaux, détermine les priorités en matière d'activités, et coordonne la gestion des ressources humaines, et notamment les mouvements de personnel, y compris, en ce qui concerne les juges et procureurs internationaux, les traducteurs et le personnel d'appui administratif. La Division assure la liaison entre les juges et procureurs internationaux et les autres organes, et notamment le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, la Force internationale de sécurité (KFOR) et la police de la MINUK.

90. Les juges et procureurs internationaux ont le pouvoir de choisir les affaires dont ils traitent (règlement 2000/6, tel que modifié). Ils constituent de plus en plus une référence directe en matière de procédure pénale et des mesures de sécurité applicables (règlements 2000/62, 2000/64, règlement 2001/10). Il convient de noter qu'avec le temps, le rôle des procureurs internationaux s'est accru, car ils ont reçu le pouvoir de se saisir d'une nouvelle affaire ou d'en reprendre la poursuite, en utilisant la procédure applicable à la partie lésée. Cet aspect particulier du Programme d'appui judiciaire international, combiné aux efforts de la police et de la KFOR, joue un rôle décisif dans la restauration de l'ordre public au Kosovo.

91. Le nombre d'affaires traitées a fortement progressé au cours des derniers mois, en augmentation de 200 % par rapport au niveau de mars 2001. La charge de travail des juges et procureurs internationaux devrait continuer à augmenter pour les raisons suivantes :

- a) Il est directement fait référence aux juges et procureurs internationaux en matière de procédure pénale et de mesures de sécurité applicables;
- b) Les nouveaux règlements de la MINUK, qui prévoient la poursuite et la condamnation de ceux qui commettent des actes de terrorisme, de crime organisé et de franchissement illicite de frontières, requièrent la participation de personnel judiciaire international;
- c) De nouveaux règlements en cours d'adoption vont encore accroître les obligations et les responsabilités des juges et procureurs internationaux;
- d) Les activités de police et de renseignement criminel vont se développer au fur et à mesure du renforcement des compétences en matière d'enquêtes criminelles. La participation et la direction des juges et procureurs internationaux est nécessaire à la poursuite de ces activités.

#### **Division de la gestion pénitentiaire**

92. Cinquante et un postes sont au total nécessaires pour renforcer la Division de l'administration pénitentiaire et seront affectés au Bureau du Directeur des opérations, à la Section juridique, à la Section des opérations, à la prison de

Dubrava, à la prison de Lipljan et à quatre centres de détention. Sur ces 51 postes, 46 ont été transférés de l'Administration civile (1 P-5, 3 P-4, 25 P-3, 13 agents des services généraux (autres classes) et 4 postes locaux) et 5 de la Division de l'Administration (Service mobile).

93. La Division de la gestion pénitentiaire, qui comprend l'Administration pénitentiaire du Kosovo, est responsable de la gestion de deux prisons et de cinq centres de détention. En septembre 2001, l'Administration pénitentiaire a hébergé 225 prisonniers condamnés et 412 détenus. Ces deux groupes comprennent un large éventail de prisonniers, parmi lesquels des terroristes, des criminels, hommes et femmes, des mineurs et des prisonniers malades mentaux. Le nombre de prisonniers devrait atteindre environ 1 200 en octobre 2002, ce qui taxera encore davantage une infrastructure pénitentiaire déjà complexe. La construction rapide du centre de détention proposé devrait contribuer à réduire ces tensions, mais il faudra également entreprendre de nouveaux travaux de remise en état dans la prison de Dubrava de façon à accroître sa capacité et créer une section de haute sécurité pour les prisonniers les plus dangereux.

94. Les fonctions de la Division de la gestion pénitentiaire sont les suivantes :

a) Gestion et fonctionnement des prisons de Dubrava et de Lipljan. Ces deux prisons hébergent actuellement 360 prisonniers, dont 240 environ purgent une peine d'emprisonnement;

b) Gestion et fonctionnement de cinq centres de détention à Pristina, Mitrovica, Pec/Peja, Prizren et Gnjilane. Ces centres de détention comptent 300 détenus dont environ 25 purgent une peine d'emprisonnement;

c) Recrutement, formation et affectation de plus de 750 gardiens de prison et agents administratifs;

d) Collaboration avec le personnel de l'OSCE, de l'UNICEF et du Haut Commissariat aux droits de l'homme dans le domaine des droits de l'homme et du respect des normes pénitentiaires entérinées par l'ONU;

e) Fourniture de soins psychiatriques adéquats pour les prisonniers qui sont des malades mentaux.

95. Au fur et à mesure du développement de l'administration pénitentiaire, ces fonctions se diversifient et deviennent plus complexes. Pour pouvoir transférer aux autorités locales une administration pénitentiaire fonctionnant adéquatement, le personnel international doit mettre en place des structures solides et jouer un rôle de mentor vis-à-vis du personnel local de façon à ce que les pratiques, procédures et systèmes adéquats soient assimilés et institutionnalisés.

96. La Division de la gestion pénitentiaire connaît une grave pénurie de personnel pour ce qui est de surveillants d'établissements pénitentiaires des cinq centres de détention et du siège. Par ailleurs, il est nécessaire de continuer à recruter des surveillants internationaux pour la section de haute sécurité de la prison de Dubrava.

#### **Bureau du Directeur**

97. Le Bureau du Directeur (D-1) a été renforcé par la nomination d'un directeur adjoint (P-5) qui assume également les fonctions de chef des opérations. Ce poste a été transféré de la composante II.

### **Section juridique**

98. Deux postes supplémentaires – 1 poste de juriste (P-3) et 1 poste d'assistant juridique [services généraux (autres classes)] – sont nécessaires pour donner des conseils sur l'introduction et la mise en place d'un système de liberté conditionnelle surveillée. Ces postes ont été transférés de la composante II.

### **Section des opérations**

99. Trois postes supplémentaires suivants ont été transférés de la composante II et attribués à 1 coordonnateur de la sécurité (P-4), 1 administrateur de la liberté conditionnelle et surveillée (P-3) et 1 aide-architecte [services généraux (autres classes)].

100. L'accroissement du nombre des prisonniers condamnés exige le renforcement des infrastructures et des pratiques en matière de sécurité. Un coordonnateur de la sécurité est nécessaire pour diriger la mise en place et le renforcement du programme de sécurité. Pour assurer le bon transfert des opérations à l'Administration kosovare, il est essentiel d'adapter et de renforcer la technologie, l'équipement et les instruments de sécurité de façon à ce que l'Administration pénitentiaire puisse gérer les services correctement après le transfert. Ce haut responsable concevra et mettra en place le programme de sécurité préventive et les capacités d'enquête requis. Pour s'assurer que les mesures de sécurité continueront d'être appliquées après le transfert, des efforts considérables sont nécessaires pour former les responsables kosovars.

101. Les normes et le droit international prévoient que les prisonniers doivent bénéficier de programmes de liberté surveillée et conditionnelle. Un administrateur de la liberté surveillée et conditionnelle est nécessaire pour coordonner et diriger la mise en place et l'administration de ces programmes dans les prisons et dans les centres de détention. Cet administrateur travaille en étroite collaboration avec les autorités et communautés locales pour mettre en place les dispositifs nécessaires pour aider les prisonniers à se réinsérer dans leur communauté lorsqu'ils sortent de prison soit dans le cadre de la liberté conditionnelle, soit lorsqu'ils ont purgé leur peine. Il travaille également en étroite collaboration avec le personnel et les administrateurs kosovars pour mettre en place les politiques, procédures et objectifs requis par la loi.

102. Les activités de construction et de reconstruction sont très importantes dans tous les prisons et centres de détention du Kosovo qui ont été gravement endommagés pendant le conflit. Les principaux projets en cours sont la reconstruction et la remise en état de deux grandes unités à la prison de Dubrava, la construction d'une grande unité à la prison de Lipljan ainsi que plusieurs améliorations destinées à renforcer la sécurité dans les prisons et les centres de détention au cours de l'année prochaine. Étant donné les normes requises pour les établissements pénitentiaires en matière de construction et d'infrastructure de sécurité, il est nécessaire de recruter un aide-architecte qui, outre ses fonctions directes, a pour mission de former des experts locaux dans le cadre du programme de transition.

### **Prison de Dubrava**

103. Dix postes ont été transférés de la composante II : 1 directeur médical (P-4), 5 administrateurs de quartier disciplinaire (P-3), 3 armuriers et 1 assistant administratif [services généraux (autres classes)].

104. Selon la loi, les prisonniers bénéficient de soins médicaux gratuits. Dubrava, dont la capacité, qui est actuellement de 550 prisonniers, doit passer à 1 000, est la plus grosse prison du Kosovo. Un médecin a été affecté à cet établissement. Il a pour mission de former, de conseiller et de diriger le personnel local afin de renforcer ses compétences dans le domaine du diagnostic médical, des traitements et des pratiques pharmaceutiques dans un environnement pénitentiaire.

105. Le quartier I de la prison de Dubrava est un quartier de haute sécurité destiné aux prisonniers kosovars les plus dangereux. La sécurité du personnel et du public repose sur la bonne gestion et surveillance de cette unité. C'est pourquoi cinq administrateurs ont été nommés pour assurer la gestion de ce quartier 24 heures sur 24.

106. La prison de Dubrava est dotée d'une armurerie où se trouvent les armes, des munitions et le matériel anti-émeute. L'armurerie est un des postes de commandement de la prison. Trois postes d'armurier internationaux sont nécessaires.

### **Prison de Lipljan et centres de détention**

107. Trente-cinq postes ont été transférés de la composante II : 1 psychiatre (P-4), 18 directeurs de prison (P-3), 5 administrateurs (Service mobile), 3 agents et 3 infirmiers du service social psychiatrique, 1 assistant administratif [services généraux (autres classes)] et 4 agents locaux.

108. La loi sur les mesures de sécurité prévoit la mise en place d'un programme de santé mentale utilisant des protocoles de traitement internationalement reconnus. Les programmes de soins doivent être conçus pour répondre aux besoins des malades mentaux, sur la base de procédures et de pratiques d'évaluation acceptées. En outre, le personnel des services psychiatriques doit avoir les compétences nécessaires pour former, conseiller et diriger le personnel local, et renforcer ses connaissances et compétences dans plusieurs disciplines médicales, y compris la psychiatrie, la psychologie, les soins infirmiers et l'assistance sociale. Il est par conséquent proposé de créer un service psychiatrique dans la prison de Lipljan. Le personnel de ce service comprendra 1 psychiatre, 3 agents sociaux et 3 infirmiers du secteur psychiatrique.

109. L'administration pénitentiaire requiert un personnel international 24 heures sur 24. Elle a besoin d'experts pénitentiaires ayant des compétences éprouvées dans le domaine de la formation et du mentorat du personnel. Pour assurer ces services dans tous les centres de détention et les prisons qui sont placés sous la responsabilité de la MINUK, il faut 18 directeurs de prison pour les cinq centres de détention de chacune des cinq régions et pour la prison de Lipljan. Il faut en outre six administrateurs et assistants administratifs pour gérer les finances et les services d'achat de chacun des cinq centres de détention et de la prison de Lipljan. Ces administrateurs assureront la formation de leurs homologues locaux en vue d'un transfert des responsabilités.

## Administration civile (pilier II)

110. Les effectifs prévus au titre du pilier II ont été ramenés de 3 079 à 1 171 postes, ventilés comme suit : 1 sous-secrétaire général, 3 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 206 P-4, 136 P-3, 67 agents des services généraux (autres classes), 457 agents locaux, 1 administrateur recruté sur le plan national et 243 Volontaires des Nations Unies. Selon le nouvel organigramme proposé pour la composante administration civile, ces postes correspondent aux effectifs prévus pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (23 postes), un groupe du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports (8 postes), un groupe de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne (4 postes), un bureau des questions de parité entre les sexes (6 postes), 4 départements réservés à la MINUK (92 postes), 7 ministères (355 postes), ainsi que les administrations régionales et municipales (673 postes) et un bureau des affaires communautaires (10 postes).

111. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Administration civile dirige la composante administration civile de la MINUK. Il assume en outre la responsabilité des 4 départements réservés à la MINUK, des 5 administrations régionales et des 30 administrations municipales. Il assure également la gestion du personnel international affecté aux sept institutions provisoires d'administration autonome relevant de la composante administration civile, ainsi que la supervision de ces institutions. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprend un secrétariat, un groupe du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports, un groupe de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne et un bureau des questions de parité entre les sexes.

112. Le secrétariat établit le programme de travail du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et de son adjoint, fait de la planification stratégique, établit des rapports sur les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs fixés et assure la liaison avec toutes les entités de la MINUK et les partenaires internationaux, notamment les États Membres, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les dirigeants locaux et d'autres partenaires locaux. Il assure également la gestion des ressources humaines et financières pour la composante administration civile.

113. Un groupe de l'enregistrement des minorités a été créé au sein de la MINUK en vue d'encourager les communautés minoritaires à participer aux opérations d'établissement des registres d'état civil et des listes électorales pour les élections de novembre 2001. Pour promouvoir cet objectif, 47 Volontaires des Nations Unies ont été recrutés et ont notamment été chargés de former le personnel local nécessaire et d'assurer la supervision et la coordination d'ensemble du processus d'enregistrement. Ce travail étant pratiquement terminé, même si l'inscription des minorités se poursuit avec leur appui, les Volontaires des Nations Unies sont maintenant chargés d'aider la composante administration civile dans les domaines dans lesquels les effectifs ont diminué en raison de transferts de postes à la composante police et justice. Ils s'acquittent d'un large éventail de tâches relevant de l'Administration civile, telles que l'immatriculation des véhicules et la coordination dans ce domaine, et l'émission des documents de voyage de la MINUK.

**Groupe du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports**

114. Le Groupe du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports veille à ce que le mandat de la MINUK soit traduit en stratégies et en plans d'action, tant pour les domaines transférés que pour les domaines réservés à la composante administration civile, suit les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces stratégies et plans d'action, supervise et appuie le renforcement des institutions provisoires du Kosovo et tient le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et son adjoint informés de l'état des questions politiques, techniques et administratives pertinentes. Il sera amené à apporter un appui croissant à la composante administration civile dans ses tâches de contrôle. Par ailleurs, le Groupe établit, à l'intention du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des rapports politiques qu'il transmet par l'intermédiaire du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, suit et analyse les événements locaux et internationaux intéressant le pilier II, conçoit de nouvelles actions à mener dans la sphère politique et fournit des avis et des directives en la matière au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et à son adjoint. Le Groupe, en liaison avec les hauts fonctionnaires de la composante administration civile détachés auprès des ministères, supervise et assure la liaison entre le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et son adjoint et le Premier Ministre, les ministres compétents et d'autres hauts fonctionnaires, et veille à ce que l'application des politiques par les structures auxquelles des pouvoirs ont été transférés et par les structures ayant des pouvoirs réservés soit cohérente, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et aux règlements pertinents de la MINUK.

**Groupe de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne**

115. Le Groupe de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne a été créé pour que la composante administration civile soit dotée d'un mécanisme de contrôle interne. Il entreprend des évaluations systématiques de la gestion des départements et programmes et mène des enquêtes spéciales, à la demande du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

**Bureau des questions de parité entre les sexes**

116. Le Bureau des questions de parité entre les sexes établit des directives à l'intention des hauts fonctionnaires de la Mission pour garantir que ces questions sont bien prises en compte dans le cadre des politiques et activités menées en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. Le Bureau établit des politiques et met en place des mécanismes institutionnels qui assurent la prise en compte des problèmes des femmes dans les travaux de tous les départements et organes intérimaires, notamment en renforçant la participation des femmes aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Travaillant en étroite collaboration avec des représentants des femmes locales, le Bureau a recensé trois domaines clefs dans lesquels une action doit être menée au Kosovo : améliorer la participation des femmes au processus de prise de décisions; combattre la recrudescence de la violence à l'égard des femmes, notamment la traite des jeunes filles et des femmes, le viol en tant qu'arme de guerre et la violence à l'intérieur de la famille; et prendre en compte les problèmes des femmes dans le cadre de la reconstruction économique du Kosovo. En étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et la composante mise en place des institutions, le Bureau

continue de militer en faveur de la nomination de femmes kosovares aux postes de décision. Il continue également de fournir des conseils dans un certain nombre de domaines, réexaminant les politiques et mesures législatives du point de vue de la parité entre les sexes avec un groupe de représentantes kosovares des partis politiques et des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire d'un réseau de responsables de la coordination des questions concernant les femmes et au moyen de la sensibilisation du personnel local et international aux politiques de parité entre les sexes. Avec la création, au Cabinet du Premier Ministre, d'un bureau consultatif qui s'occupera notamment des questions de parité entre les sexes, le Bureau des questions de parité entre les sexes, en étroite collaboration avec la composante mise en place des institutions, apportera un appui et fournira des conseils à cette institution provisoire d'administration autonome.

### **Départements réservés à l'Administration civile et ministères**

117. La composante administration civile se trouve dans une phase de transition suite à la promulgation des règlements 2001/9 et 2001/19. Au niveau central, les 14 départements de la Structure administrative intérimaire mixte ont fait place à quatre départements réservés à la MINUK et à sept ministères. Malgré la création de nouvelles fonctions, les responsabilités organiques resteront fondamentalement les mêmes, pour les domaines réservés comme pour les domaines transférés. Toutefois, les fonctions exercées par les départements réservés et par les ministères seront différentes et les structures seront distinctes.

118. Les fonctions transférées aux institutions transitoires d'administration autonome sont définies dans le Cadre constitutionnel et précisées dans le règlement No 2001/19 (Règlement-cadre pour le pouvoir exécutif). La séparation des fonctions et des structures permet un partage des responsabilités et des tâches, et donc une répartition différente des pouvoirs. Il y aura des fonctionnaires internationaux à la fois dans les structures ayant des pouvoirs réservés et dans celles auxquelles des pouvoirs ont été transférés, mais ils auront des responsabilités différentes selon leur affectation.

119. Les quatre départements réservés à la MINUK comprennent : le Département de l'agriculture et des forêts; le Département de la sécurité civile et de la préparation aux situations d'urgence; le Département des services publics et le Département des transports et des infrastructures. La composante administration civile, en liaison avec la composante reconstruction économique, envisage aussi de créer une « Agence fiduciaire du Kosovo » qui sera chargée de gérer les entreprises publiques. En attendant la création de cet organisme, la composante administration civile continuera d'assumer la responsabilité directe des entreprises publiques relevant des départements de la Structure administrative intérimaire mixte. Par ailleurs, la composante administration civile est chargée de superviser la Direction du logement et des biens immeubles, organe indépendant dont le personnel est fourni par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Des fonctionnaires internationaux exerceront les pouvoirs réservés dans les domaines prévus par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et par le chapitre 8 du Cadre constitutionnel, et exerceront notamment une autorité et un contrôle sur le Corps de protection du Kosovo, l'administration et le financement des services de sécurité civile et de préparation aux situations d'urgence, l'administration des biens du secteur public, étatique et collectif, la réglementation des entreprises publiques et collectives, l'administration des chemins de fer, l'allocation des fréquences radio et

l'administration de l'aviation civile, la gestion de la base de données de l'état civil, la Direction du logement et de l'immobilier, y compris la Commission des réclamations, et le contrôle du transit de marchandises transfrontières.

120. Les sept ministères sont les suivants : Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural; Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports; Ministère de l'éducation, de la science et des techniques; Ministère du travail et des affaires sociales; Ministère de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire; Ministère des transports et des communications; et Ministère des services publics. Le personnel international d'encadrement détaché auprès des ministères fournira des conseils et un appui technique, notamment aux tâches de maintien de la paix et aux activités des institutions provisoires d'administration autonome. En attendant que des fonctionnaires kosovars compétents soient recrutés, conformément aux procédures établies et au projet de loi sur la fonction publique, des fonctionnaires internationaux continueront d'assumer la responsabilité des fonctions transférées pendant un certain temps. À ce titre, ils feront partie du personnel d'encadrement placé sous l'autorité du Ministre. Ils devront transférer les pouvoirs qu'ils exercent dès que possible, et se limiter par la suite à des activités de contrôle et de suivi, comme indiqué plus haut.

121. Un administrateur général recruté sur le plan international, placé auprès du Ministre mais n'exerçant pas une fonction d'autorité, sera responsable du contrôle et du suivi, conseillera le Ministre sur les questions d'élaboration des politiques et de gouvernance, et sera chargé de coordonner le personnel international au sein du Ministère. Au cours de la période de transition, et jusqu'à la formation du gouvernement provisoire, l'administrateur général exercera ses fonctions dans les sept structures assumant les tâches des futurs ministères, c'est-à-dire les départements de transition, dans lesquels il exercera les fonctions de ministre, de secrétaire général et d'administrateur général recruté sur le plan international.

122. La coordination entre la composante administration civile et les institutions provisoires de l'administration autonome sera assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en particulier par le biais des relations que le Représentant spécial adjoint et son adjoint entretiendront au niveau politique avec le Premier Ministre et les autres ministres. Les fonctionnaires internationaux travaillant dans les structures ayant des pouvoirs réservés, ainsi que les administrateurs généraux travaillant dans les structures auxquelles des pouvoirs ont été transférés, rendront compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et à son adjoint.

### **Administrations régionales**

123. Les administrateurs régionaux constituent la plus haute autorité civile régionale agissant au nom du Représentant spécial du Secrétaire général. Ils assument les pouvoirs législatifs et exécutifs du Représentant spécial dans chacune des régions et y dirigent en son nom toutes les facettes de l'administration civile. Ils sont également chargés de coordonner les activités des diverses composantes dans les régions et les efforts déployés par la MINUK pour doter les municipalités des effectifs requis.

124. Pendant les phases d'urgence et de développement des opérations de la MINUK, les administrateurs régionaux ont piloté la mise en oeuvre de toutes les politiques, directives et programmes sur le terrain. Il convient de rappeler qu'à

l'origine, les régions ne faisaient pas partie de la structure institutionnelle du Kosovo et que les administrations régionales, qui n'ont donc jamais été intégrées dans la Structure administrative intérimaire mixte, s'inscrivent strictement dans le cadre de la MINUK. Comme les municipalités se voient confier progressivement un nombre croissant de fonctions depuis les élections municipales d'octobre 2000 et la création d'assemblées municipales, les principales fonctions des administrations régionales ont été redéfinies pour s'étendre à la coordination en matière de sécurité (liaison avec la KFOR et la police de la MINUK); la supervision générale du personnel de la MINUK dans les régions et les municipalités; l'établissement de rapports et l'audit; les évaluations politiques des régions et des municipalités et la coordination du retour des personnes déplacées. En particulier, les administrations régionales devront assurer la supervision sur le plan politique de l'application des Règlements de la MINUK, et continuer de suivre la mise en oeuvre du Règlement 2000/45 relatif à l'autonomie des municipalités.

### **Administrations municipales**

125. Pendant la première phase de la Mission, les équipes d'administration municipale de la MINUK étaient chargées de créer et de superviser des structures de concertation au profit des autorités locales et d'assurer les fonctions administratives de base dans chacune des 30 municipalités du Kosovo. Elles coordonnaient aussi les activités des composantes de la MINUK à l'échelle municipale et entretenaient des relations étroites avec la KFOR pour ce qui était de la sécurité et du maintien de l'ordre.

126. L'objectif général a consisté à rétablir les services et l'administration publics à l'échelle municipale de manière non discriminatoire et d'assurer une participation aussi large que possible de tous les groupes ethniques, politiques et sociaux aux décisions et aux activités des municipalités. Les équipes d'administration municipale de la MINUK, en étroite coopération avec la composante chargée du renforcement des capacités, aident les municipalités à se doter des moyens requis en mettant en place des structures administratives et en formant les employés municipaux. Leurs responsabilités sont visées dans le Règlement 2000/45 relatif à l'autonomie des municipalités.

127. À l'issue des élections municipales d'octobre 2000, la « kosovarisation » du personnel municipal s'est accélérée. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'organisation des assemblées municipales, la constitution de comités statutaires et la sélection du personnel chargé de diriger l'administration municipale et les services qui s'y rattachent.

128. Ainsi, le personnel international affecté aux municipalités a peu à peu cédé ses fonctions exécutives pour se consacrer à des fonctions de veille, de supervision et de conseil lui permettant d'assurer que les collectivités locales existantes opèrent efficacement et dans le respect du mandat de la MINUK. Ce faisant, il a l'occasion de rencontrer beaucoup d'experts et de fonctionnaires locaux. Le Règlement 2000/45 prévoit que le personnel international alloué aux municipalités continue d'assumer les fonctions réservées à l'administrateur municipal et au Représentant spécial du Secrétaire général. La présence du personnel international restera donc nécessaire pendant l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 pour la supervision et le suivi à l'échelle locale des fonctions réservées au Représentant spécial conformément au Règlement 2001/9 de la MINUK.

**Bureau des affaires communautaires**

129. Il reste très largement établi que la plupart des fonctionnaires municipaux démocratiquement élus ne veulent pas prendre de mesures positives en faveur de la participation et de l'intégration des minorités dans les structures administratives et la vie socioéconomique au Kosovo ni se mobiliser pour que les communautés minoritaires puissent accéder équitablement aux services. Un Bureau des affaires communautaires a donc été établi en octobre 2001 au rang des principaux dispositifs s'inscrivant dans la transition de la phase II à la phase III de la composante administration civile. Le Bureau est chargé de la supervision et du suivi du droit et des procédures applicables aux communautés non majoritaires au sein des municipalités. Il remplit son mandat par l'intermédiaire de 26 mairies et 20 bureaux auxiliaires qui relèvent directement des spécialistes des communautés locales (fonctionnaires internationaux et Volontaires des Nations Unies) assignés à des municipalités données. Les spécialistes des communautés locales travaillent en étroite coopération avec les administrateurs municipaux de la MINUK pour assurer que des services, une assistance et des conditions de participation appropriés soient offerts aux membres des communautés non majoritaires dans leurs domaines de responsabilité. Ils ont créé plusieurs bureaux communautaires municipaux analogues aux bureaux d'information des principales collectivités locales. Les budgets de ces bureaux (qui doivent être assurés par les autorités autonomes locales), sous la supervision des spécialistes des communautés locales internationaux, permettent de financer les activités des antennes locales, des projets, la préparation des populations pour l'hiver et la prestation de services aux minorités qui n'obtiendraient rien des fonctionnaires municipaux locaux si la MINUK n'exerçait constamment sa vigilance et son contrôle. L'objectif général est de mettre les communautés non majoritaires en position d'égalité et de les intégrer à terme dans la société kosovare.

**Division de l'administration**

130. Le nombre de postes alloués à la Division de l'administration a diminué, passant de 2 117 à 2 055. Cette réduction est le résultat net du transfert de 3 postes (1 P-3 et 2 postes d'agent local) au Bureau de la MINUK à Belgrade et de 10 postes (5 P-2 et 5 postes d'agent du Service mobile) à la composante I, de la suppression de 50 postes d'agent local à la Section de la sécurité et de l'adjonction d'un poste P-4 au Bureau du chef des services administratifs.

131. Aucune modification n'a été proposée pour le Bureau du Directeur de l'administration, le Groupe de soutien aux Volontaires des Nations Unies, le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe administratif régional, la Section du personnel, la Section des finances, la section des achats, le Groupe linguistique, le Bureau du chef des services d'appui technique, la Section d'appui aux opérations logistiques et la Section des approvisionnements.

**Service médical**

132. Cinq postes d'agent local ont été transférés de la Section des services généraux pour assurer les soins infirmiers et d'autres prestations à caractère médical fournies au personnel de la MINUK.

**Section des services généraux**

133. Vingt postes ont été réaffectés de cette section au Bureau de la MINUK à Belgrade (5 P-2) et au Service médical (15 postes d'agent local).

**Bureau du chef des services administratifs**

134. Un poste supplémentaire de classe P-4 doit être créé en vue du recrutement d'un fonctionnaire chargé des politiques en matière de VIH/sida conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité en date du 17 juillet 2000.

**Services d'appui technique****Section de l'infrastructure**

135. Un poste P-3 a été transféré au Bureau de la MINUK à Belgrade.

**Section de l'informatique**

136. Un poste d'agent du Service mobile a été transféré à la composante I.

**Section des communications**

137. Quatre postes d'agent du Service mobile ont été transférés à la composante I.

**Section des transports**

138. Deux postes d'agent local ont été transférés au Bureau de la MINUK à Belgrade.

## B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et effectifs proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général – 2001-2002</b>									
Effectifs précédents	1	1	3	8	13	27	34	7	<b>94</b>
Effectifs affectés à la composante I	–	–	–	–	–	(1)	–	–	<b>(1)</b>
Effectifs affectés à la composante II	–	–	–	(1)	–	–	–	–	<b>(1)</b>
Effectifs provenant de la composante II	–	–	1	–	–	–	–	–	<b>1</b>
Effectifs provenant de l'administration	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
Effectifs actuels pour 2002-2003	1	1	4	7	13	26	35	7	94
Effectifs proposés pour 2002-2003	1	1	4	7	15	26	37	7	98
<b>Police et justice – 2001-2002</b>									
Effectifs précédents	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectifs provenant de la composante II – Police	–	–	1	1	–	2	1	–	<b>5</b>
Effectifs provenant de la composante II – Justice	–	–	1	8	12	3	41	22	<b>87</b>
Effectifs provenant de la composante II – Autre	–	–	–	–	13	14	43	2	<b>72</b>
Effectifs provenant du bureau du Représentant spécial	–	–	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>
Effectifs provenant de l'administration	–	–	–	–	–	–	–	5	<b>5</b>
Effectifs actuels pour 2002-2003	–	–	2	9	25	20	85	29	<b>170</b>
Effectifs proposés pour 2002-2003	–	1	2	9	25	20	85	29	<b>171</b>
<b>Administration civile – 2001-2002</b>									
Effectifs précédents	–	1	6	23	67	227	221	24	<b>569</b>
Effectifs affectés au bureau du Représentant spécial	–	–	(1)	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>
Effectifs provenant du bureau du Représentant spécial	–	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>
Effectifs affectés à la composante I	–	–	(2)	(9)	(25)	(19)	(85)	(24)	<b>(164)</b>
Effectifs actuels pour 2002-2003	–	1	3	15	42	208	136	–	<b>405</b>
Effectifs proposés pour 2002-2003	–	1	3	15	42	206	136	–	<b>403</b>
<b>Division de l'administration – 2001-2002</b>									
Effectifs précédents	–	–	1	2	10	23	49	25	<b>110</b>
Effectifs affectés au bureau du Représentant spécial	–	–	–	–	–	–	(1)	–	<b>(1)</b>
Effectifs affectés à la composante I	–	–	–	–	–	–	–	(5)	<b>(5)</b>

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>
Effectifs actuels pour 2002-2003	–	–	1	2	10	23	48	20	<b>104</b>
Effectifs proposés pour 2002-2003	–	–	1	2	10	24	48	20	<b>105</b>
<b>Total général – 2001-2002</b>									
<b>Effectifs précédents</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>277</b>	<b>304</b>	<b>56</b>	<b>773</b>
<b>Effectifs actuels pour 2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>277</b>	<b>304</b>	<b>56</b>	<b>773</b>
<b>Effectifs proposés pour 2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>92</b>	<b>276</b>	<b>306</b>	<b>56</b>	<b>777</b>

<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>								
<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total</b>	<i>Personnel local</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total général</b>
-	-	33	-	<b>33</b>	68	-	-	<b>195</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
-	-	-	-	-	2	-	-	<b>3</b>
-	-	33	-	<b>33</b>	70	-	-	<b>197</b>
-	-	33	-	<b>33</b>	70	-	-	<b>201</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	1	-	<b>1</b>	1 645	-	-	<b>1 651</b>
-	-	18	-	<b>18</b>	49	-	-	<b>154</b>
-	-	67	-	<b>67</b>	9	-	-	<b>148</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
5	-	-	-	<b>5</b>	-	-	-	<b>10</b>
5	-	86	-	<b>91</b>	1 703	-	-	<b>1 964</b>
5	-	86	-	<b>91</b>	1 553	-	-	<b>1 815</b>
-	-	153	-	<b>153</b>	2 160	1	196	<b>3 079</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
-	-	(86)	-	<b>(86)</b>	(1 703)	-	-	<b>(1 953)</b>
-	-	67	-	<b>67</b>	457	1	196	<b>1 126</b>
-	-	67	-	<b>67</b>	457	1	243	<b>1 171</b>
233	7	76	44	<b>360</b>	1 630	10	7	<b>2 117</b>
-	-	-	-	-	(2)	-	-	<b>(3)</b>
(5)	-	-	-	-	-	-	-	<b>(10)</b>

<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>								
<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total</b>	<i>Personnel local</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total général</b>
228	7	76	44	<b>360</b>	1 628	10	7	<b>2 104</b>
228	7	76	44	<b>355</b>	1 578	10	7	<b>2 055</b>
<b>233</b>	<b>7</b>	<b>262</b>	<b>44</b>	<b>546</b>	<b>3 858</b>	<b>11</b>	<b>203</b>	<b>5 391</b>
<b>233</b>	<b>7</b>	<b>262</b>	<b>44</b>	<b>546</b>	<b>3 858</b>	<b>11</b>	<b>203</b>	<b>5 391</b>
<b>233</b>	<b>7</b>	<b>262</b>	<b>44</b>	<b>546</b>	<b>3 658</b>	<b>11</b>	<b>250</b>	<b>5 242</b>

## IX. Choix des objectifs

139. Dans sa résolution 55/220 C du 14 juin 2001 concernant les rapports du Comité des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les administrations des missions de maintien de la paix aient recours à la définition d'objectifs et à ce qu'il lui soit rendu compte de l'élaboration et de la réalisation desdits objectifs dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets des missions. L'administration de la MINUK a défini les trois objectifs ci-après pour le prochain exercice budgétaire :

### A. Poursuite de la rationalisation de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de la gestion des biens

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Externalisation des activités actuellement confiées à du personnel intervenant dans le cadre de contrats de louage de services;	Passation de gros marchés pour des services de nettoyage et d'entretien et d'autres services (y compris la sécurité), qui s'accompagnera d'une réduction importante des coûts;
b) Mise en place d'un programme de formation très complet afin d'étoffer les connaissances et les qualifications du personnel;	Achèvement du programme de formation et plus grande efficacité du personnel;
c) Amélioration de la gestion financière;	Négociation de taux d'intérêt et de commissions favorables et de calendriers pour les envois de numéraire; obtention de garanties de solvabilité et de sécurité avantageuses de la part des banques locales;
d) Recensement du matériel, notamment les véhicules, qui peut être restitué du fait de l'évolution des effectifs affectés à l'administration civile.	Le matériel excédentaire est restitué à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

#### Facteurs externes

Les objectifs et les résultats escomptés sont fonction de l'amélioration progressive des résultats de l'économie locale et du système bancaire local dans le courant de l'année à venir. Les ressources nécessaires pourraient diminuer à mesure que la mission évolue et réduit ses activités.

## B. Réduction des dépenses liées aux biens et aux services

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Meilleure programmation des achats, l'accent étant mis sur des contrats-cadres à long terme plus importants pour les biens et les services.	Existence de contrats-cadres viables portant sur l'achat d'une vaste gamme de biens et de services à prix réduits.

### Facteurs externes

Les objectifs et les résultats escomptés sont fonction du maintien des filières de distribution au Kosovo.

## C. Réduction des demandes d'indemnisation présentées au titre des dommages causés à des biens ou à des locaux en location

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Unification des fonctions administratives et logistiques.	Regroupement du personnel et des biens dans un plus petit nombre de locaux.

### Facteurs externes

Les objectifs et les résultats escomptés sont fonction de la non-augmentation des activités confiées à l'administration civile et à la police civile internationale.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

### A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001- 30 juin 2002	1er juillet 2002-30 juin 2003	Dépenses non renouvelables (montant estimatif)
	Dépenses <sup>a</sup>	Montant réparti <sup>b c</sup>	Total prévisions	
<b>I. Personnel militaire</b>				
1. Observateurs militaires	1 239,8	1 205,9	1 198,3	–
2. Contingents	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				–
a) Matériel appartenant aux contingents	2 605,7	3 740,8	4 173,7	–
b) Soutien logistique autonome	796,5	1 803,2	1 121,4	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 276,4	1 140,1	1 808,4	–
<b>Total partiel, rubrique 3</b>	<b>4 678,6</b>	<b>6 684,1</b>	<b>7 103,5</b>	–
<b>Total, catégorie I</b>	<b>5 918,4</b>	<b>7 890,0</b>	<b>8 301,8</b>	–
<b>II. Personnel civil</b>				
1. Police civile	115 122,0	118 560,4	121 890,1	–
2. Personnel international et personnel local	151 411,5	192 005,3	168 738,6	–
3. Volontaires des Nations Unies	13 580,0	9 714,8	10 794,0	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
<b>Total, catégorie II</b>	<b>280 113,5</b>	<b>320 280,5</b>	<b>301 422,7</b>	–
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>				
1. Locaux/hébergement	10 455,3	6 656,4	9 641,0	4 125,3
2. Remise en état des infrastructures	–	–	–	–
3. Transports	12 475,5	6 591,8	6 812,0	–
4. Opérations aériennes	4 147,8	4 552,2	4 572,3	–
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	13 898,7	4 757,8	4 071,8	119,4
7. Matériel divers	15 080,7	4 959,2	6 789,3	4 816,4
8. Fournitures et services	16 500,3	16 146,1	20 475,0	–
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	387,5	–	100,0	–

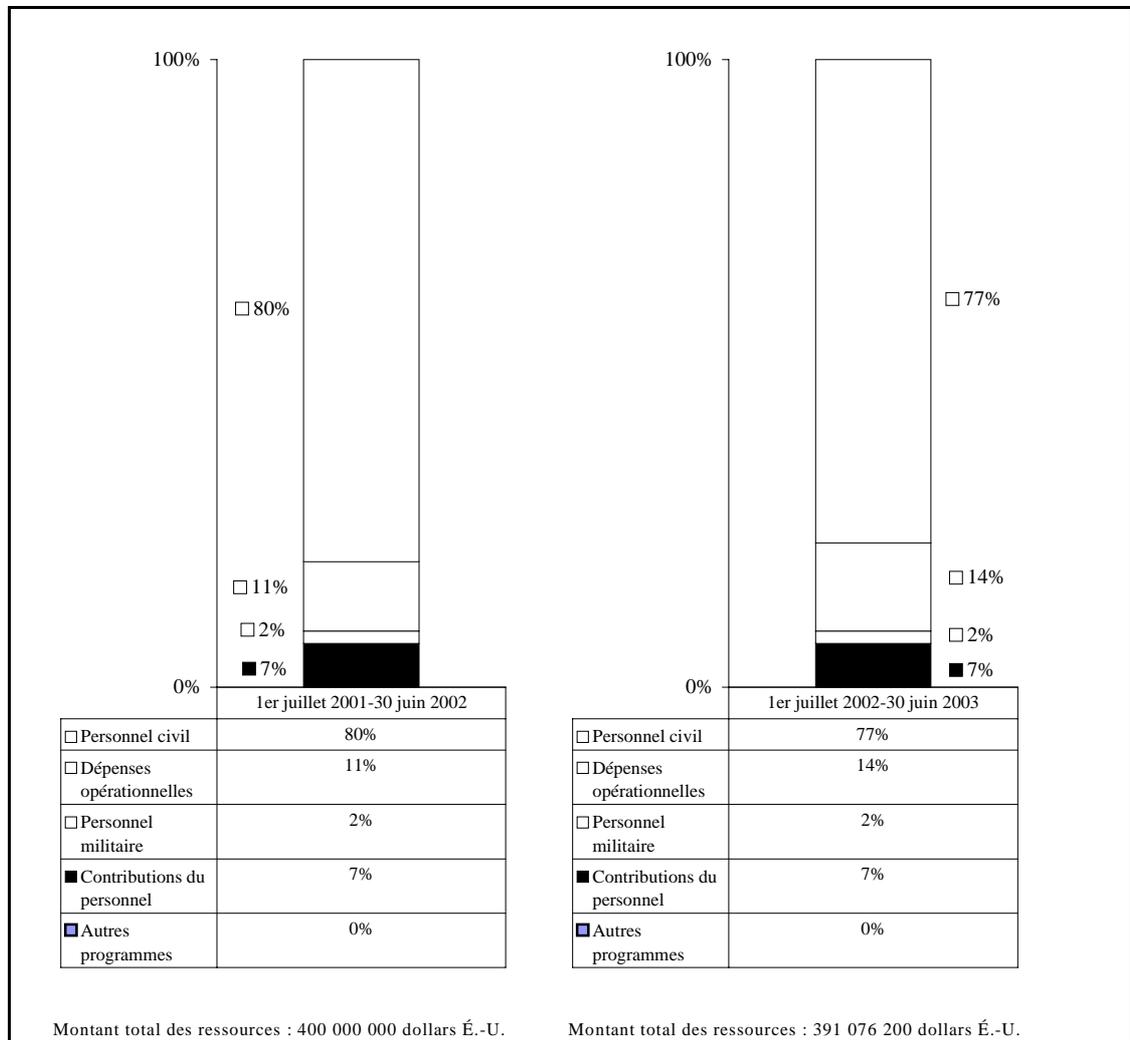
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001- 30 juin 2002	1er juillet 2002-30 juin 2003	Dépenses non renouvelables (montant estimatif)
	Dépenses <sup>a</sup>	Montant réparti <sup>b c</sup>	Total prévisions	
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	870,2	500,0	500,0	–
<b>Total partiel, rubrique 9</b>	<b>1 257,7</b>	<b>500,0</b>	<b>600,0</b>	<b>–</b>
<b>Total, catégorie III</b>	<b>73 816,0</b>	<b>44 163,5</b>	<b>52 961,4</b>	<b>9 061,1</b>
<b>IV. Autres programmes</b>				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	409,9	315,7	496,5	13,8
3. Programmes de formation	429,2	412,6	679,5	–
4. Programmes de déminage	–	442,5	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
<b>Total, catégorie IV</b>	<b>839,1</b>	<b>1 170,8</b>	<b>1 176,0</b>	<b>13,8</b>
<b>V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi</b>	–	–	–	–
<b>VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	–	–	–	–
<b>VII. Contributions du personnel</b>	<b>22 775,0</b>	<b>26 495,2</b>	<b>27 214,3</b>	<b>–</b>
<b>Montant brut, catégories I à VII</b>	<b>383 462,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>391 076,2</b>	<b>9 074,9</b>
<b>VIII. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	<b>(22 775,0)</b>	<b>(26 495,2)</b>	<b>(27 214,3)</b>	<b>–</b>
<b>Montant net, catégories I à VIII</b>	<b>360 687,0</b>	<b>373 504,8</b>	<b>363 861,9</b>	<b>9 074,9</b>
<b>IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)</b>	–	–	–	–
<b>X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)</b>	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>383 462,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>391 076,2</b>	<b>9 074,9</b>
	<i>Montant</i>			
<b>XI. Autres recettes/ajustements</b>				
Intérêts perçus	7 322,0			
Recettes diverses	1 882,0			
Contributions volontaires en espèces	–			
Ajustements au titre de périodes antérieures	–			
Économies réalisées sur des engagements afférents à des périodes antérieures ou annulation d'engagements	19 837,0			
<b>Total, catégorie XI</b>	<b>29 041,0</b>			

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/56/763) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

<sup>b</sup> Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/227 B du 14 juin 2001.

<sup>c</sup> Exception faite d'un montant brut de 12 098 009 dollars (montant net : 10 617 193 dollars) versé au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et d'un montant brut de 1 263 791 dollars (montant net : 1 134 877 dollars) destiné à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

## B. Répartition du montant brut des dépenses par grande catégorie<sup>a,b</sup>



<sup>a</sup> Les autres programmes représentent moins de 1 % des ressources.

<sup>b</sup> Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas nécessairement à 100 %.

## C. Renseignements complémentaires

1. Le budget proposé pour l'exercice 2002-2003 a été établi sur la base d'un effectif de 38 officiers de liaison, 4 718 agents de la police civile, 1 323 membres du personnel international, 3 658 membres du personnel local, 11 administrateurs recrutés sur le plan national et 250 Volontaires des Nations Unies. En calculant les dépenses afférentes au personnel international et au personnel local, on a supposé un taux de vacance de postes de 5 %. Les émoluments du personnel international ont été calculés sur la base des dépenses effectivement engagées pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Les dépenses afférentes à 3 470 policiers ont été

calculées en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %, tandis que celles relatives à 1 248 membres des unités constituées ont été établies sur la base d'un déploiement intégral. Les montants correspondant à divers articles aux rubriques Fournitures et services divers et Autres dépenses opérationnelles ont aussi été ajustés pour tenir compte des facteurs de vacance de postes. Des ajustements techniques ont permis de réduire le budget d'un montant total d'environ 49,9 millions de dollars.

### **Personnel militaire**

*Montant réparti : 7 890 000 dollars; dépenses prévues : 8 301 800 dollars; écart : 411 800 dollars*

2. La hausse de 411 800 dollars à cette rubrique s'explique par une augmentation de 1 101 200 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents (432 900 dollars) et des indemnités en cas de décès ou d'invalidité (668 300 dollars), laquelle a en partie été contrebalancée par une diminution de 689 400 dollars au titre des observateurs militaires (7 600 dollars) et du soutien logistique autonome (681 800 dollars).

### **Observateurs militaires**

3. La diminution des crédits demandés à cette rubrique tient à une baisse des prévisions de dépenses au titre des voyages. Les dépenses ont été estimées à 1 600 dollars par voyage, contre 1 700 dollars précédemment, pour tenir compte des dépenses constatées précédemment.

### **Autres dépenses afférentes au personnel militaire**

4. Les montants prévus au titre du matériel appartenant aux contingents et au soutien autonome tiennent compte des nouveaux taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 2002. Ils sont fondés sur sept accords signés, contre cinq lors de la précédente présentation du budget. Les montants nécessaires pour une nouvelle unité ont été calculés sur la base d'un projet d'accord. Les crédits demandés ont été calculés sur la base du déploiement des 12 unités de police tout au long de la période. Un montant est également prévu pour couvrir les éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité ou de blessure d'officiers de liaison ou de policiers. Les montants ont été calculés à un coût moyen de 40 000 dollars par demande d'indemnisation pour 45 demandes, sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen.

### **Personnel civil**

*Montant réparti : 320 280 500 dollars; dépenses prévues : 301 422 700 dollars; écart : (18 857 800 dollars)*

5. La baisse de 18 857 800 dollars à cette rubrique tient à une diminution de 23 266 700 dollars au titre du personnel international et du personnel local, qui est en partie contrebalancée par une augmentation de 4 408 900 dollars au titre de la police civile (3 329 700 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (1 079 200 dollars).

**Police civile**

6. L'augmentation des dépenses prévues à cette rubrique s'explique par un changement de la répartition entre unités de police constituées et policiers individuels et par l'augmentation à compter du 1er janvier 2002 des taux approuvés par l'Assemblée générale pour le remboursement aux États fournissant des unités constituées. L'effectif total autorisé reste de 4 718 policiers, mais les prévisions actuelles sont fondées sur un effectif de 3 470 policiers civils et 1 248 policiers déployés dans le cadre d'unités constituées. Le budget précédent avait été établi sur la base de 3 515 policiers civils et 1 203 membres d'unités constituées. Les prévisions de dépenses afférentes à la police civile pour les deux périodes ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 5 % et tablent sur le déploiement intégral des unités constituées.

**Personnel international et personnel local**

7. La baisse des dépenses prévues à cette rubrique tient à la modification des paramètres budgétaires utilisés pour calculer les émoluments et les dépenses communes afférentes au personnel international et à la suppression, à compter de février 2001, de la prime de risque versée au personnel en poste à Pristina. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel international ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 5 % et en se fondant sur les émoluments moyens et les dépenses communes de personnel effectivement constatés pendant l'exercice budgétaire du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Cet ajustement fondé sur les dépenses effectivement constatées a été introduit pour tenir compte du fait que de nombreux membres du personnel international de la MINUK sont titulaires de postes de classes inférieures à celles qui avaient été autorisées.

8. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel local ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 5 % et en tenant compte de la suppression de 200 postes locaux.

9. Les montants demandés au titre du personnel temporaire correspondent à 24 mois/personne à raison de 2 200 dollars par mois, pour aider aux activités de contrôle des mouvements à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, y compris la réception et l'expédition du matériel livré par les fournisseurs.

**Volontaires des Nations Unies**

10. La hausse constatée à cette rubrique s'explique par l'augmentation du nombre de Volontaires des Nations Unies, qui passent de 203 à 250, pour les raisons exposées au paragraphe 113 du rapport principal. Toutefois, les dépenses mensuelles moyennes, calculées sur la base du mémorandum d'accord le plus récent, sont en baisse, comme le montre l'annexe II.A.

**Dépenses opérationnelles**

*Montant réparti : 44 163 500 dollars; dépenses prévues : 52 961 400 dollars;  
écart : 8 797 900 dollars*

11. Le montant prévu (52 961 400 dollars) doit couvrir notamment des dépenses non renouvelables s'élevant à 9 061 100 dollars.

12. L'augmentation de 8 797 900 dollars à cette rubrique s'explique par une hausse d'un montant de 9 483 900 dollars au titre des rubriques Locaux/hébergement (2 984 600 dollars), Transports (220 200 dollars), Opérations aériennes (20 100 dollars), Matériel divers (1 830 100 dollars), Fournitures et services (4 328 900 dollars) et Fret aérien et de surface (100 000 dollars), contrebalancée par une diminution d'un montant de 686 000 dollars au titre des transmissions.

### **Locaux/hébergement**

13. La hausse des dépenses prévues à cette rubrique tient à l'augmentation du prix des services collectifs de distribution, et notamment du prix du carburant pour les groupes électrogènes, et au coût de l'aménagement et de la rénovation des locaux et de la construction de locaux et de bâtiments préfabriqués.

14. Au titre de la rubrique Aménagement et rénovation des locaux, il est prévu de restaurer 75 cellules de détention provisoire et le quartier général de la MINUK à Pristina, de transformer un hôtel en bureaux, de remettre en état des bâtiments civils et des bâtiments utilisés par la police dans différents lieux et de moderniser les installations anti-incendie.

15. Les crédits demandés à la rubrique Construction de locaux et de bâtiments préfabriqués doivent servir à financer l'achat de conteneurs (logements et blocs sanitaires), de cuisines préfabriquées et de stations de pompage ainsi que des travaux d'entretien supplémentaires dans divers locaux dans toute la zone de la mission. Il est prévu d'aménager 10 000 mètres carrés en parking central pour les opérations de transport, de construire des postes de police frontaliers pour faire face à l'augmentation de la circulation à destination et en provenance de la République du Monténégro et de la République de Serbie, de rassembler les fonctions logistiques dans les centres régionaux de Pristina, Mitrovica, Prizren et Gnjilane. On trouvera la ventilation des dépenses au titre de cette rubrique à l'annexe II.C au présent rapport.

### **Transports**

16. Les montants prévus, qui ont été calculés aux taux révisés énoncés à l'annexe II.A, doivent couvrir le fonctionnement et l'entretien d'un parc automobile revu à la baisse. Le parc automobile modifié se compose de 2 466 véhicules et de 27 remorques, contre 3 082 véhicules et 48 remorques dans le budget précédent. La réduction du parc automobile interviendrait à la suite du regroupement des bureaux administratifs et du renforcement des liaisons par autocar entre les bureaux et les régions. La MINUK sait qu'il importe de recenser les véhicules qui peuvent être réquisitionnés quasiment sans préavis pour de nouvelles missions et fait tout ce qui est en son pouvoir pour répondre rapidement aux besoins de ce type. Les montants prévus pour l'essence tiennent compte de coûts mensuels plus faibles et doivent aussi couvrir 270 véhicules appartenant aux unités constituées.

### **Opérations aériennes**

17. Au cours du prochain exercice, la MINUK continuera à opérer avec un hélicoptère moyen de transport et un hélicoptère utilitaire léger pour les opérations de reconnaissance policières et le transport des personnalités de marque.

18. Il est également proposé de continuer d'utiliser un avion de transport lourd IL-76 venant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et un avion de transport moyen AN-26 venant de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour transporter le personnel et des chargements hautement prioritaires.

19. On trouvera à l'annexe II.A du présent rapport des précisions sur les heures de vol, les frais de location et d'affrètement, les coûts du combustible et de l'assurance et les autres coûts.

#### **Transmissions**

20. Des dépenses non renouvelables d'un montant de 119 400 dollars sont prévues pour couvrir l'achat de neuf multiplexeurs et d'un analyseur numérique de matériel hyperfréquence.

21. Au cours du prochain exercice budgétaire, certains membres du personnel et certains bureaux seront déplacés ou regroupés. Il faudra donc reconfigurer les réseaux de transmission afin de continuer à répondre aux besoins et de maintenir la fiabilité générale du système. Cela signifiera remplacer les multiplexeurs à commutation de circuits par des modèles à commutation de paquets plus performants et offrant une bande passante plus importante. Il faudra également se procurer du matériel d'essai afin d'identifier les pannes du réseau privé à large bande de liaison au système radio hyperfréquences et des systèmes ne comportant pas de dispositifs optoélectroniques et d'assurer l'entretien préventif de ce matériel. Des crédits sont donc demandés pour l'achat d'un analyseur numérique de matériel hyperfréquence.

22. On trouvera des précisions sur les dépenses nécessaires à cette rubrique à l'annexe II.C du présent rapport.

#### **Matériel divers**

23. Des dépenses non renouvelables d'un montant de 4 816 400 dollars sont prévues pour remplacer le matériel endommagé, perdu, volé ou détruit et le matériel obsolète et acheter du nouveau matériel. On trouvera des précisions sur ces dépenses à l'annexe II.C du présent rapport. La MINUK a installé un système informatique rudimentaire dans l'ensemble de la zone dont elle a la charge, mais il est prévu de regrouper et d'agrandir les installations existantes pendant le prochain exercice budgétaire. Il est également prévu d'acheter des citernes à eau et des fosses septiques dans le cadre des différents projets de construction qui seront menés à bien pendant la période considérée. En outre, les montants demandés doivent couvrir l'achat de matériel médical de base destinés aux infirmeries de la MINUK et le remplacement d'ustensiles de cuisine dans plusieurs postes de police, y compris ceux situés dans des zones isolées. Les dépenses correspondant aux fonctions d'enquête, de contrôle de la circulation et de patrouille et aux opérations spéciales de la police ont été comptabilisées à la rubrique Matériel pour la défense des périmètres.

#### **Fournitures et services**

24. Le montant supplémentaire demandé à cette rubrique s'explique par le recours, dans le cadre de services contractuels, à 20 spécialistes des transmissions et par la

hausse du coût des services de restauration, blanchisserie et nettoyage, laquelle est liée à l'augmentation du nombre d'unités de police constituées. Il doit également couvrir le coût des licences de plusieurs logiciels. On trouvera des précisions sur les crédits demandés à cette rubrique à l'annexe II.C du présent rapport.

#### **Fret aérien et de surface**

25. Le montant indiqué dans les prévisions de dépenses doit permettre de couvrir le coût du fret qui ne figure pas dans les prévisions initiales (voir annexe II.C du présent rapport) (500 000 dollars) et le coût du transport du matériel appartenant aux contingents à destination et en provenance de la zone de la mission (100 000 dollars).

#### **Autres programmes**

*Montant réparti : 1 170 800 dollars; dépenses prévues : 1 176 000 dollars; écart : 5 200 dollars*

26. Le montant supplémentaire demandé à cette rubrique s'explique par une augmentation de 447 700 dollars au titre des programmes d'information (180 800 dollars) et des programmes de formation (266 900 dollars), contrebalancée par une réduction des dépenses prévues au titre des programmes de déminage (442 500 dollars).

#### **Programmes d'information**

27. Les montants demandés à cette rubrique sont en hausse et doivent couvrir les services contractuels d'impression des brochures, lettres d'information, bulletins, publications mensuelles, dépliants et affiches, la traduction des publications spéciales, la production de deux documentaires consacrés au Cadre constitutionnel et les conférences de presse par vidéo. Un montant de 13 800 dollars est également demandé pour financer les mélangeurs de sons et d'images et le matériel de doublage de la Section de radio et télévision.

#### **Programmes de formation**

28. Les crédits demandés à cette rubrique sont en augmentation et doivent principalement couvrir les programmes de formation relatifs aux transmissions et à l'informatique. Il s'agit notamment de permettre au personnel de mettre à niveau ses connaissances techniques en ce qui concerne les nouvelles technologies de communication en cours d'installation et d'approfondir ses compétences en matière d'installation et d'entretien. Les activités suivantes sont prévues : cinq sessions de formation de deux semaines à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi à l'intention de quatre spécialistes des transmissions, deux stages de formation de 10 jours qui se dérouleront à la MINUK sous la direction d'un formateur recruté sur le plan international; chaque stage permettra à 12 techniciens d'apprendre le fonctionnement du nouveau matériel hyperfréquences et du matériel de multiplexage associé. Dix-huit stages seront organisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et dans la zone de la mission à l'intention du personnel de la Section de l'informatique. Huit sessions de formation d'une semaine chacune, qui se dérouleront dans la zone de la mission, seront animées par deux formateurs recrutés sur le plan international; chaque session permettra à 10 personnes de la Section de l'informatique de se perfectionner avec les nouvelles

applications et l'administration des systèmes. Cinq techniciens des transports suivront trois sessions de formation d'une semaine à la Base de soutien logistique, 10 ingénieurs suivront des sessions de formation de quatre jours à la MINUK sur les procédures de sécurité et la gestion des entrepôts et 25 personnes s'occupant des achats suivront trois stages de formation de trois jours à la Mission sur les passations de marchés internationaux et les services contractuels. Il est également prévu de demander à des formateurs recrutés sur le plan international d'animer six séminaires ayant trait à la maîtrise du stress et à la sensibilisation aux dangers de l'alcool, et de former le personnel dans des domaines tels que la programmation, la gestion des résultats, le perfectionnement général du personnel, les techniques de négociations et le règlement des conflits. Des montants sont demandés pour financer les besoins en formation ci-après : un stage d'une semaine pour une personne à Los Angeles sur les capacités d'intervention en cas d'accident et les techniques photographiques applicables aux enquêtes relatives aux accidents d'aviation, des stages de formation sur la manutention des marchandises dangereuses organisés à Athènes à l'intention de 12 personnes, des cours d'anglais pour 500 membres du personnel recrutés sur le plan local, des cours de formation au système de notation des fonctionnaires qui seront suivis par 300 personnes, une formation aux techniques de recrutement qui sera proposée à 50 membres des jurys de sélection et une formation aux techniques d'entretien qui touchera 200 personnes recrutées sur le plan local. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des programmes de formation prévus par la MINUK pendant le prochain exercice budgétaire.

<i>Type de formation</i>	<i>Dépenses prévues (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de stagiaires</i>	<i>Lieu</i>
Transmissions	83 600	4	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
Transmissions	50 600	24	Mission
Informatique	41 800	10	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
Nouvelles applications et administration des systèmes	128 800	80	Mission
Transports	35 900	5	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
Procédures de sécurité et gestion des entrepôts	56 100	10	Mission
Passation de marchés internationaux et services contractuels	64 600	25	Mission
Maîtrise du stress et sensibilisation aux dangers de l'alcool	50 000	55	Mission
Gestion et perfectionnement du personnel	52 000	55	Mission
Sécurité aérienne	8 200	1	Los Angeles
Transport des marchandises dangereuses	45 400	12	Athènes
Cours d'anglais à l'intention du personnel local	60 000	500	Mission
Système de notation des fonctionnaires (cadres)	1 000	300	Mission
Techniques de recrutement	500	50	Mission
Techniques d'entretien (personnel local)	1 000	200	Mission
<b>Total</b>	<b>679 500</b>	<b>1 331</b>	

**Contributions du personnel**

*Montant réparti : 26 495 200 dollars; dépenses prévues : 27 214 300 dollars;  
écart : 719 100 dollars*

29. Le montant prévu correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel international et le personnel local.

**Recettes provenant des contributions du personnel**

*Montant réparti : (26 495 200 dollars); dépenses prévues : (27 214 300 dollars);  
écart : (719 100 dollars)*

30. Le montant correspondant aux contributions du personnel (par. 29 ci-dessus) a été inscrit ici en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUK.

## Annexe II

**Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002  
au 30 juin 2003 : analyse**

**A. Coûts standard et coûts propres à la mission**

Description	Montants demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
<b>1. Indemnité de subsistance (missions)</b>						
a) Les 30 premiers jours			a			
Belgrade	–			95		Les taux de l'indemnité de subsistance (missions) sont entrés en vigueur le 15 août 1999.
Kosovo	95			95		
Skopje	127			127		
Tirana	115			115		
b) Après 30 jours – tous emplacements	75			75		
c) Voyages dans la zone de la mission						
Officiers de liaison	500				500	
Police civile	4 500				4 500	
<b>2. Frais de voyage</b>						
Officiers de liaison	1 700		a	1 600		Prévisions moyennes de dépenses, avec 50 kg de bagages.
Police civile	1 700		a	1 200		<i>Idem.</i>
<b>3. Personnel militaire</b>						
Officiers de liaison	38	38				Déploiement intégral.
<b>4. Remboursements aux gouvernements au titre de la police civile</b>						
a) Traitements et indemnités	988		1 028		1 028	À compter du 1er janvier 2002.
b) Indemnité de spécialisation	291		303		303	À compter du 1er janvier 2002. Payable à 10 % de l'unité.
<b>5. Indemnité d'habillement et d'équipement personnel</b>						
Officiers de liaison	200		200		200	Payable à 38 officiers de liaison.
Police civile	200		200		200	Payable à 3 296 agents de la police civile.
Unités de police constituées	70		73		73	À compter du 1er janvier 2002. Payable à 1 248 membres des unités de police constituées.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
<b>6. Détente et loisirs</b>						
Primes de permission	10,50		10,50	10,50		Payables à 1 248 membres des unités de police constituées.
Équipement de loisirs	8		8		8	Payables à 4 unités de police constituées.
<b>7. Rations</b>						
Rations collectives	–		11			– Fournies au titre des services contractuels.
Eau en bouteille	259 800		<sup>a</sup>		269 568	3 litres par jour à raison de 0,60 dollar le litre, pour 1 248 membres des unités de police spéciale, pendant 120 jours.
Compo-rations	119 700		<sup>a</sup>		86 952	Réserve de 7 jours à raison de 7 dollars par personne par jour pour 1 248 membres des unités de police spéciales, plus 3 000 rations d'évacuation d'urgence à 7 dollars chacune et 8 000 litres d'eau (ration d'évacuation d'urgence) à 0,60 dollar le litre.
<b>8. Indemnité journalière</b>	1,28		1,28	1,28		Payable à 1 248 membres des unités de police constituées.
<b>9. Matériel appartenant aux contingents</b>						
Matériel lourd	314 497		<sup>b</sup>		342 951	Chiffre estimatif, sur la base de 7 accords signés et d'un projet d'accord.
Matériel spécial	3 594		<sup>a</sup>		4 944	<i>Idem.</i>
<b>10. Soutien logistique autonome<sup>c</sup></b>						
Transmissions						
Téléphone	13,00				14,07	Payable à 470 membres des unités de police constituées.
Transmissions VHF/UHF/FM	45,50				48,48	Payable à 584 membres des unités de police constituées.
Bureau	21,25				22,72	Payable à 240 membres des unités de police constituées.
Travaux secondaires d'aménagement	14,00				15,95	<i>Idem.</i>
Blanchissage et nettoyage	21,25				22,05	<i>Idem.</i>
Soins médicaux						
Soins de base	2,00				2,00	Payable à 1 244 membres des unités de police constituées.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Soins de première intention	18,25				13,23	<i>Idem.</i>
Observation						
Générale	1,00				1,07	Payable à 1 244 membres des unités de police constituées.
Positionnement	5,00				5,45	Payable à 114 membres des unités de police constituées.
Observation nocturne	23,25				23,95	Payable à 310 membres des unités de police constituées.
Intendance, divers						
Literie	14,00				15,13	Payable à 240 membres des unités de police constituées.
Mobilier	22,00				22,03	<i>Idem.</i>
Détente et loisirs	5,00				6,01	Payable à 1 244 membres des unités de police constituées.
<b>11. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</b>	40 000		40 000	40 000		Sur la base de 1 % de l'effectif moyen.
<b>12. Personnel civil</b>						
Police civile	3,339	3,296				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif de 3 470 personnes.
Unités de police constituées	1,203	1,248				Déploiement intégral.
Personnel international	1,253	1,257				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif de 1 323 personnes.
Administrateurs recrutés sur le plan national	11	11				Déploiement intégral.
Personnel local	3,780	3,475				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif de 3 658 personnes.
Volontaires des Nations Unies	203	250				Déploiement intégral.
<b>13. Personnel local</b>						
a) Kosovo						
Traitements nets	740		<sup>a</sup>		740	Le barème des traitements pour le Kosovo est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	157		<sup>a</sup>		157	
Contributions du personnel	168		<sup>a</sup>		168	

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
<b>b) Belgrade</b>						
Traitements nets	–		<sup>a</sup>		740	Le barème des traitements pour le Kosovo était provisoirement applicable à Belgrade
Dépenses communes de personnel	–		<sup>a</sup>		157	
Contributions du personnel	–		<sup>a</sup>		168	
<b>c) Skopje</b>						
Traitements nets	835		<sup>a</sup>		835	Le barème des traitements pour Skopje est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	205		<sup>a</sup>		105	
Contributions du personnel	190		<sup>a</sup>		190	
<b>d) Tirana</b>						
Traitements nets	606		<sup>a</sup>		606	Le barème des traitements pour Tirana est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	156		<sup>a</sup>		156	
Contributions du personnel	138		<sup>a</sup>		138	
<b>14. Administrateurs recrutés sur le plan national</b>						
Traitements nets	1 842		<sup>a</sup>		1 842	Le barème des traitements correspondant est entré en vigueur le 1er juillet 2000.
Dépenses communes de personnel	364		<sup>a</sup>		364	
Contributions du personnel	456		<sup>a</sup>		456	
<b>15. Volontaires des Nations Unies</b>	3 988		<sup>a</sup>		3 598	Sur la base du Mémoire d'accord.
<b>16. Heures supplémentaires</b>	1 %		<sup>a</sup>		1 %	Calculées à 1 % des traitements du personnel local.
<b>17. Prime de risque</b>						
Personnel international	1 000				1 000	Payable à 478 membres du personnel international à l'extérieur de Pristina.
Administrateurs recrutés sur le plan national	363,50				–	Versement supprimé dans le secteur de Pristina en février 2001.
Personnel local	143				143	Payable à 1 707 agents locaux travaillant à l'extérieur de Pristina.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Volontaires des Nations Unies	400				–	Versement supprimé dans le secteur de Pristina en février 2001.
<b>18. Autres frais de voyage</b>						
Voyages à New York du Représentant spécial du Secrétaire général et de fonctionnaires	157 344					157 344
Voyages à New York des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général	118 008					118 008
Chef de la police civile	19 668					19 668
Conseiller militaire	4 917					4 917
Personnel de l'administration civile	137 676					137 676
Examen budgétaire	19 668					19 668
Chef de la Section de l'infrastructure	7 392					7 392
Spécialiste de la sécurité aérienne régionale	7 392					7 392
Bruxelles	78 615					78 615
Vienne	72 830					72 830
Genève	82 456					82 456
Base de soutien logistique des Nations Unies	113 304					113 304
Voyages dans la zone de la mission	24 000					24 000
Fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix	31 194					31 194
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions						
Fonctionnaires de la Division	38,391					38 391
Fonctionnaires du Département de la gestion	15 597					15 597
Fonctionnaires du Département de l'information	5 199					5 199
Département des affaires politiques	11 508					11 508
Conférences	10 620					10 620
Bureau des services de contrôle interne	21 200					38 000

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)					Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Équipes d'aide à la sélection des membres des unités de police	176 000					176 000	
Voyages des policiers dans le cadre d'enquêtes	54 000					54 000	
<b>19. Location de locaux</b>							
Bureau de liaison de Skopje	5 700				9 334		Aux taux actuels.
Bureau de liaison de Tirana	1 200				1 700		<i>Idem.</i>
Résidence officielle du Représentant spécial du Secrétaire général	5 500				5 500		<i>Idem.</i>
Résidence officielle du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	1 100				1 100		<i>Idem.</i>
Résidence officielle du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	—				1 100		<i>Idem.</i>
Infirmeries régionales à Gnjilane et Mitrovica	350				1 000		<i>Idem.</i>
Bureau de liaison de Belgrade	12 000				2 250		<i>Idem.</i>
Site des transmissions					800		<i>Idem.</i>
<b>20. Fournitures d'entretien</b>	150 000		10 % du loyer		700		Niveau adéquat des stocks disponibles.
<b>21. Services d'entretien</b>	11 500		10 % du loyer		13 500		Y compris les services d'entretien pour le bureau de liaison à Belgrade.
<b>22. Services collectifs de distribution</b>							
Électricité	141 666		<sup>a</sup>		108 300		Taux actuels.
Eau	40 000		<sup>a</sup>		17 500		<i>Idem.</i>
Gaz et combustible de chauffage	44 414		<sup>a</sup>		92 600		Montants calculés pour une période de six mois seulement.
Carburant pour groupes électrogènes	65 071		<sup>a</sup>		128 800		Taux actuels.
Évacuation des eaux usées et enlèvement des ordures	21 666		<sup>a</sup>		15 000		<i>Idem.</i>
Charbon	5 500		<sup>a</sup>		5 720		Montants calculés pour une période de cinq mois seulement.
Vapeur	—		<sup>a</sup>		8 300		Taux actuels.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
<b>23. Véhicules</b>							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Civils	3 082	2 466	<sup>a</sup>				
Remorques	48	27	<sup>a</sup>				
b) Véhicules appartenant aux unités constituées							
Militaires	212	270	<sup>a</sup>				
<b>24. Pièces de rechange et entretien des véhicules</b>							
Véhicules légers	110		100/350		66		2 202 véhicules.
Véhicules lourds	550		100/500		330		264 véhicules.
Remorques	1 000		80			1 000	27 remorques.
<b>25. Essence</b>	111,0				81,32		Sur la base de 214 litres par véhicule par mois à raison de 0,38 dollar le litre.
<b>26. Lubrifiants pour véhicules</b>	36,563		10 % du carburant		20,054		
<b>27. Assurance automobile</b>	461		575		491		
<b>28. Hélicoptères</b>							
Hélicoptère utilitaire léger	1	1					
Hélicoptère utilitaire moyen	1	1					
<b>29. Heures de vol par mois</b>							
Hélicoptère utilitaire léger	40	40					
Hélicoptère utilitaire moyen	45	45					
<b>30. Heures de vol par mois (supplémentaires)</b>							
Hélicoptère utilitaire léger	35	35					
Hélicoptère utilitaire moyen	40	40					
<b>31. Location d'hélicoptères (forfait)</b>							
Hélicoptère utilitaire léger	220 578		144 000		220 579		
Hélicoptère utilitaire moyen	60 684				59 470		
<b>32. Location d'hélicoptères (heures supplémentaires)</b>							
Hélicoptère utilitaire léger	26 320		48 000		26 320		
Hélicoptère utilitaire moyen	2 000				2 000		

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
<b>33. Hélicoptères – carburant</b>						
Hélicoptère utilitaire léger	7 200				7 875	350 litres de l'heure à raison de 0,30 dollar le litre pour 75 heures par mois.
Hélicoptère utilitaire moyen	20 400				24 000	800 litres de l'heure à raison de 0,30 dollar le litre pour 85 heures par mois.
<b>34. Hélicoptères – lubrifiants</b>	10 % du carburant		10 % du carburant		10 % du carburant	
<b>35. Hélicoptères – assurance</b>						
Hélicoptère utilitaire léger (Pristina)	9 600		<sup>a</sup>		6 400	Assurance supplémentaire risque de guerre à Pristina.
Hélicoptère utilitaire moyen (Pristina)	9 600		<sup>a</sup>			
Hélicoptère utilitaire léger	4 000		<sup>a</sup>			
Hélicoptère utilitaire moyen	4 000		<sup>a</sup>			
<b>36. Avions</b>						
IL-76	1	1				Affrété à la MONUC.
AN-26	1	1				Affrété à la MINUBH.
<b>37. Heures de vol</b>						
IL-76	42	42				
AN-26	48	84				
<b>38. Location d'avions</b>						
IL-76	5 250				5 250	1 500 dollars de l'heure pour 3,5 heures par mois.
AN-26	2 506				5 950	850 dollars de l'heure pour 7 heures par mois.
<b>39. Avions – carburant</b>						
IL-76	4 500		<sup>a</sup>		11 550	
AN-26	3 178		<sup>a</sup>		2 520	
<b>40. Avions – lubrifiants</b>	–		10 % du carburant		–	Inclus dans le coût du carburant.
<b>41. Autres dépenses</b>						
a) Hélicoptères						
Hélicoptères utilitaires légers						
Indemnité des équipages	–		<sup>a</sup>		20 000	Hébergement et repas.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Droits d'atterrissage et manutention au sol	10 800		1 500		19 800	36 atterrissages par an, à raison de 550 dollars par atterrissage.
Services de contrôle de la circulation aérienne	–		<sup>a</sup>		5 400	Droits de navigation pour 3 vols par mois à raison de 150 dollars chacun.
b) Avions (AN-26)						
Droits d'atterrissage et manutention au sol	–		1 500		66 000	24 atterrissages par an à raison de 2 750 dollars chacun.
Services de contrôle de la circulation aérienne	–		<sup>a</sup>		6 000	Droits de navigation pour 2 vols à raison de 250 dollars chacun.
c) Publications sur le contrôle de la circulation aérienne	–		<sup>a</sup>		1 500	Publications de l'OACI/IATA
d) Matériel de contrôle de la circulation aérienne	5 400				–	
<b>42. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions</b>						
Pièces de rechange – micro-ondes	35 325		<sup>a</sup>		54 167	Coût estimatif.
Câbles de téléphone, accessoires	833		<sup>a</sup>		6 667	<i>Idem.</i>
Batteries	4 166		<sup>a</sup>		1 875	<i>Idem.</i>
Câbles et connecteurs d'antenne	1 666				–	
Fournitures d'entrepôt	8 333		<sup>a</sup>		12 792	<i>Idem.</i>
Câbles à fibres optiques	–		<sup>a</sup>		8 333	<i>Idem.</i>
Panneaux solaires	–		<sup>a</sup>		5 833	<i>Idem.</i>
<b>43. Communications par réseaux commerciaux</b>						
Répéteur	65 583		<sup>a</sup>		87 600	Coût estimatif.
INMARSAT M	50 000		<sup>a</sup>		20 900	<i>Idem.</i>
Téléphone	78 750		<sup>a</sup>		9 000	<i>Idem.</i>
Téléphones mobiles	125 000		<sup>a</sup>		33 500	<i>Idem.</i>
Affranchissement	18 900		<sup>a</sup>		2 300	<i>Idem.</i>
Valise diplomatique	3 330		<sup>a</sup>		9 100	<i>Idem.</i>
Location de lignes pour accès Internet	13 000		<sup>a</sup>		16 700	<i>Idem.</i>
Connexions	50 000		<sup>a</sup>		50 000	<i>Idem.</i>
Opérations – terminaux Websat	–		<sup>a</sup>		10 000	<i>Idem.</i>
Licence PABX	–		<sup>a</sup>		7 000	<i>Idem.</i>

Description	Montants demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
<b>44. Autre matériel, pièces de rechange, réparations et services d'entretien</b>							
Matériel de bureau	4 440		<sup>a</sup>		4 500		Coût estimatif.
Mobilier de bureau	14 425		<sup>a</sup>		7 200		<i>Idem.</i>
Matériel informatique	145 570		<sup>a</sup>		66 700		<i>Idem.</i>
Groupes électrogènes	29 166		<sup>a</sup>		20 000		<i>Idem.</i>
Climatiseurs	18 416		<sup>a</sup>		16 250		<i>Idem.</i>
Matériel de réfrigération	9 375		<sup>a</sup>		4 300		<i>Idem.</i>
Matériel d'observation	2 169		<sup>a</sup>		2 200		<i>Idem.</i>
Matériel de lutte contre l'incendie	3 032		<sup>a</sup>		2 300		<i>Idem.</i>
Citernes de carburant et lubrifiants	6 337		<sup>a</sup>		3 200		<i>Idem.</i>
Matériel d'hébergement	26 567		<sup>a</sup>		36 000		<i>Idem.</i>
Matériel pour la défense des périmètres	1 833		<sup>a</sup>		1 800		<i>Idem.</i>
<b>45. Vérification externe des comptes</b>	151 300		<sup>a</sup>			167 400	Comité des commissaires aux comptes.
<b>46. Services contractuels</b>							
Services de restauration pour les unités de police spéciale	365 913		<sup>a</sup>		358 700		À raison de 10 dollars par personne par jour pour 1 248 agents de la police spéciale.
Services de blanchissage pour les unités de police spéciale	31 357		<sup>a</sup>		37 099		À raison de 1,21 dollar par jour pour 1 008 agents de la police spéciale.
Nettoyage, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et aménagement des espaces extérieurs pour les unités de police spéciale	84 240				84 240		Contractant local.
Nettoyage, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et aménagement des espaces extérieurs pour les régions et à Pristina	188 136		<sup>a</sup>		238 100		<i>Idem.</i>
Location de photocopieurs	95 850		<sup>a</sup>		95 850		Sur la base du contrat.
Services de cordonnier, de barbier et de tailleur	2 500		<sup>a</sup>		2 500		Dépenses effectives.
Contrat d'appui pour du personnel technique	—				150 000		Crédit pour 20 spécialistes des transmissions.
Petits contrats d'entretien	1 500		<sup>a</sup>		1 500		
Dépollution de l'environnement	20 800		<sup>a</sup>		20 000		

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)					Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
<b>47. Services informatiques</b>							
Lotus Notes	20 000			<i>a</i>		125 000	
Autres logiciels de génération d'états	50 000			<i>a</i>		286 000	
SUN	7 500			<i>a</i>		19 500	
PROGEN	7 500			<i>a</i>		2 600	
First Newsfeed	3 000			<i>a</i>		3 000	
Logiciel Domino Doc	5 000			<i>a</i>		–	
Serveur de Windows NT 5.0	10 000			<i>a</i>		–	
Utilitaires Norton	25 000			<i>a</i>		–	
Logiciel antivirus	20 000			<i>a</i>		–	
Novell Netware	30 000			<i>a</i>		–	
Reality	10 000			<i>a</i>		–	
Logiciel de cartographie	20 000			<i>a</i>		–	
Auxiliaires pédagogiques	20 000			<i>a</i>		–	
Service d'appui WAN – Cisco	–			<i>a</i>		5 000	
Logiciel de bureau	–			<i>a</i>		500 000	
Logiciel FMLS	–			<i>a</i>		40 000	
Systèmes de logiciels critiques	–			<i>a</i>		80 000	
Service d'appui WAN pour la sécurité	–			<i>a</i>		400 000	
<b>48. Services et traitements médicaux</b>	4,90		1		4,90		Y compris les évacuations sanitaires.
<b>49. Demandes d'indemnisation et règlements</b>	0,61		1		0,61		
<b>50. Dépenses de représentation</b>	2 900			<i>a</i>		2 900	
<b>51. Autres services divers</b>							
Impression de cartes de visite	340			<i>a</i>		142	
Manuels de sécurité	2 250			<i>a</i>		958	
Développement de photographies	9 000			<i>a</i>		2 500	
Frais bancaires	112 000			<i>a</i>		125 000	Expérience de la mission.
Impression de manuels et de répertoires téléphoniques	7 250			<i>a</i>		3 067	
Péage	500			<i>a</i>		500	
Impression de certificats	9 625			<i>a</i>		5 000	

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
<b>52. Papeterie et fournitures de bureau</b>	35		15		20 729 400	Y compris une réduction de 50 % du papier recyclé et le coût annuel des fournitures mécanographiques.
<b>53. Fournitures médicales</b>	2,45		28		2,45	
<b>54. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage</b>	5		10		5	Pour 500 membres du personnel non couverts par les contrats de nettoyage.
<b>55. Abonnements</b>	747		200		1 800	
<b>56. Fournitures électriques</b>	38 166		<sup>a</sup>		22 083	
<b>57. Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants</b>						
Accessoires/pièces d'uniforme – police civile	330 260				330 260	35 dollars par personne pour 6 mois pour 4 718 policiers de la MINUK.
Accessoires/pièces d'uniforme – militaires	2 660				2 660	35 dollars par personne pour 6 mois pour 38 officiers de liaison.
Drapeaux et autocollants	50 000				50 000	
Pièces de protection pare-coups	500				250	10 à 25 dollars pièce.
Housses de transport pour gilet tactique	12 800				1 280	16 à 80 dollars pièce.
Gilets pare-éclats	83 200				10 400	20 à 520 dollars pièce.
Matraques avec étui	13 640				–	
Ceinturons	330				440	220 à 2 dollars pièce.
Brodequins	45 500				4 550	130 à 35 dollars pièce.
Plaques de céramique	32 000				32 000	160 à 200 dollars pièce.
Bottes jetables	400				400	500 à 0,80 dollar pièce.
Combinaisons jetables	1 000				1 000	500 à 2 dollars pièce.
Gants de latex jetables	–				4 000	40 000 à 0,10 dollar pièce.
Gants jetables	4 000				–	
Masques antipoussières	20 000				40 000	40 000 à 1 dollar pièce.
Protège-oreilles	1 500				1 500	60 à 25 dollars pièce.
Protège-coudes	2 400				300	20 à 15 dollars pièce.
Cônes de projecteur	1 280				400	100 à 4 dollars pièce.
Vestes fluorescentes – police	15 000				600	30 à 420 dollars pièce.
Gants pour opérations spéciales d'intervention armée	13 440				1 680	20 à 84 dollars pièce.
Gants pour opérations tactiques	4 400				440	20 à 22 dollars pièce.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Gants de travail	20 000				4 000	2 000 à 2 dollars pièce.
Menottes	3 960				3 960	200 à 18 dollars pièce.
Manchons en plastique	2 600				2 600	10 000 à 0,26 dollar pièce.
Casques	15 000				3 000	10 à 300 dollars pièce.
Étuis	2 600				–	
Gilets pour opérations spéciales	20 800				–	
Chemises Pike	35 000				–	
Pullovers	20 000				–	
Gilets d'assaut	40 000				4 000	200 à 20 dollars pièce.
Lampes au magnésium rechargeables	18 900				3 500	50 à 70 dollars pièce.
Cartouches pour masques respiratoires	7 040				2 200	50 à 44 dollars pièce.
Respirateurs	21 000				–	
Coupe-boulons	720				–	
Chemises	105 000				–	
Cagoules	4 000				500	20 à 25 dollars pièce.
Lunettes opérationnelles	11 040				690	10 à 69 dollars pièce.
Gilets pour opérations	–				1 300	10 à 130 dollars pièce.
Pantalons	45 500				–	
Chemises de corps (T-shirts)	35 000				–	
Minilecteurs d'audiocassettes	650				–	
Sifflets	4 000				1 000	500 à 2 dollars pièce.
Vestes d'hiver	28 800				–	
Uniformes pour les gardes de sécurité locaux	–				54 000	120 à 450 dollars pièce.
Uniformes pour les agents de sécurité internationaux	–				82 500	75 à 1 100 dollars pièce.
Tabliers (soudage)	–				340	20 à 17 dollars pièce.
Bottes en caoutchouc	–				21 300	600 à 35,50 dollars pièce.
Combinaisons pour l'été	–				16 500	550 à 30 dollars pièce.
Combinaisons pour l'hiver	–				28 325	550 à 51,50 dollars pièce.
Gants d'électricien	–				1 480	100 à 14,80 dollars pièce.
Harnais complets	–				620	10 à 62 dollars pièce.

Description	Montants demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Gants en cuir	–				2 750	550 à 5 dollars pièce.
Gants en laine	–				5 000	1 000 à 5 dollars pièce.
Gants en caoutchouc	–				2 500	500 à 5 dollars pièce.
Vestes pour l'hiver	–				5 400	120 à 45 dollars pièce.
Ensembles imperméables	–				21 000	600 à 35 dollars pièce.
Imperméables	–				17 500	500 à 35 dollars pièce.
Gilets réfléchissants	–				1 500	100 à 15 dollars pièce.
Lunettes de sécurité	–				520	100 à 5,20 dollars pièce.
Lunettes étanches	–				200	100 à 2 dollars pièce.
Casques de protection	–				2 448	180 à 13,60 dollars pièce
Cordons absorbant les chocs	–				670	20 à 33,50 dollars pièce.
<b>58. Matériel pour la défense des périmètres</b>						
Barbelés-béton et piquets	80 000			<sup>a</sup>	40 000	
Murs pare-souffle Hesco Bastion	100 000			<sup>a</sup>	50 000	
Hérissons et barrières	30 000			<sup>a</sup>	–	
Bastions de protection pour un camp d'une unité de police spéciale	–			<sup>a</sup>	42 500	
Camp de la police						
<b>59. Cartes opérationnelles</b>	7		24		7	21 500 cartes à 7 dollars pièce.
<b>60. Intendance et magasins</b>	8/17		17		6/17	6 dollars par personne par mois pour 9 000 membres du personnel et 17 dollars par personne par mois pour 1 248 membres des unités de police constituées.
<b>61. Fret</b>						
Fret et camionnage	–			<sup>a</sup>	100 000	Expéditions de la Base de soutien logistique et d'autres missions.
Transport du matériel appartenant aux contingents	–			<sup>a</sup>	500 000	
<b>62. Programmes d'information</b>						
Fournitures et accessoires	6 430			<sup>a</sup>	5 225	
Services contractuels	46 175			<sup>a</sup>	35 000	
Matériel	–			<sup>a</sup>	13 800	
<b>63. Programmes de déminage</b>						
Services divers	500 000			<sup>a</sup>	–	

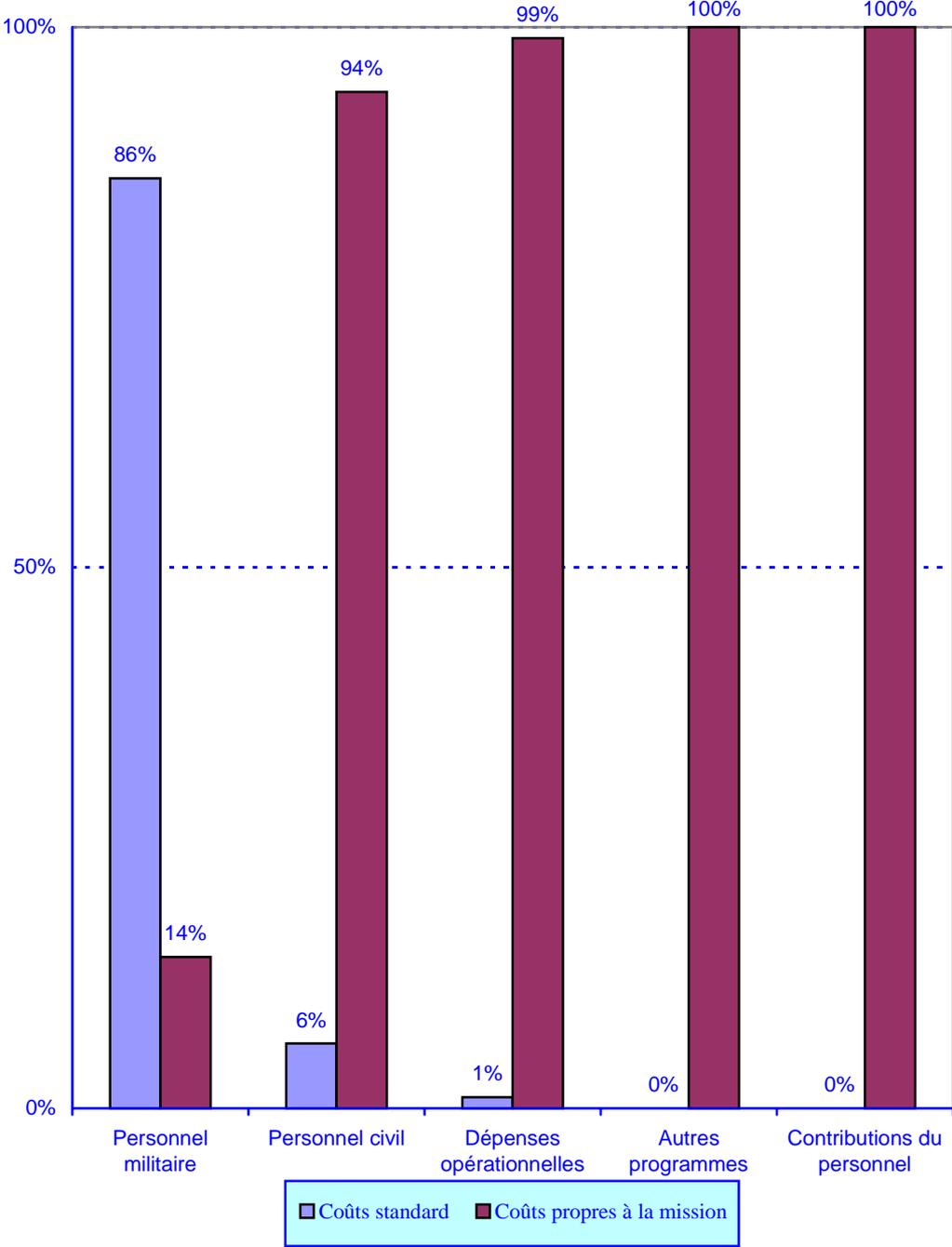
<i>Description</i>	<i>Montants demandés pour la période précédente</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)</i>				<i>Explication</i>
			<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
<b>64. Sécurité</b>							
Personnel de sécurité	–		<sup>a</sup>			1 542 000	Personnel international et local.
Opérations aériennes	–		<sup>a</sup>			343 000	95 heures à 3 610 dollars l'heure.
Fournitures et services						25 800	

<sup>a</sup> Pas de coût standard pour cet objet de dépense.

<sup>b</sup> Sur la base des coûts de location avec services pour les articles énumérés dans le mémorandum d'accord.

<sup>c</sup> Les nouveaux taux ne tiennent pas compte des facteurs applicables à la Mission, ces facteurs variant selon les pays fournissant des unités de police constituées. Les facteurs applicables à la Mission ont toutefois été pris en compte pour le calcul des prévisions de dépenses.

**B. Répartition des ressources par rubrique du budget :  
coûts standard et coûts propres à la mission**



## C. Dépenses non renouvelables

(En dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
1. Locaux et hébergements							
a) Aménagement et restauration des locaux							
Restauration de la façade du quartier général de la MINUK							350,0
Restauration des cellules de détention de la police							90,0
Conversion de l'hôtel de la MINUK en local de bureaux							136,5
Démolition d'un bâtiment bombardé							200,0
Remise en état du système de drainage, Mitrovica							40,8
Réaménagement de six bâtiments pour les postes de police auxiliaires de la MINUK							348,0
Réparation du mur de soutènement du poste de police de la MINUK à Skedderaj/Malishevo							54,0
Réparation et hydrofugation de la toiture							135,9
Amélioration du système de sécurité contre l'incendie							200,0
<b>Total partiel, rubrique 1 a)</b>							<b>1 555,2</b>
b) Construction de bâtiments préfabriqués							
Modules d'hébergement – 20 pieds	1 147			148	148	7,1	1 050,8
Blocs sanitaires – 20 pieds	113			21	21	8,0	168,0
Blocs sanitaires – 8 pieds	126			4	4	5 750	23,0
Structures Rubb Hall	39			3	3	25,0	75,0
Cuisine préfabriquée				1	1	142,0	142,0
Abri métallique préfabriqué				4	4	12,0	48,0
Station de pompage				4	4	1,5	6,0
<b>Total partiel</b>							<b>1 512,8</b>
Fret à 15 %							226,9
<b>Total partiel</b>							<b>1 739,7</b>
Travaux supplémentaires :							

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Asphaltage de l'aire de stationnement centrale							
Pavage industriel flexible (10 000 m <sup>2</sup> x 19 dollars)							190,0
Grillage (400 m x 9 dollars)							36,0
Construction de postes de police frontaliers :							
Aire de stationnement (500 m <sup>2</sup> x 20 dollars)							10,0
Transfert des fonctions logistiques régionales – Mitrovica :							
Travaux de restauration							40,0
Revêtement de l'aire de stationnement (800 m <sup>2</sup> x 25 dollars)							20,0
Transfert des fonctions logistiques régionales – Prizren :							
Revêtement de l'aire de stationnement (800 m <sup>2</sup> x 20 dollars)							16,0
Construction du Bureau de la lutte contre le crime organisé :							
Escaliers et corridors							8,0
Expansion du Bureau de la MINUK à Belgrade :							
Préparation du site							8,0
Toiture							10,0
Plomberie, drainage et évacuation							6,0
Aire de stationnement supplémentaire au point d'entrée aérien de Pristina :							
Aire de stationnement (600 m <sup>2</sup> x 35 dollars)							21,0
Construction de quatre installations régionales de lavage des véhicules :							
Préparation du site x 4							12,0
Revêtement en béton (200 m <sup>2</sup> x 60 dollars) x 4							48,0
Drainage x 4							7,2
Séparateur d'huile/béton, traité époxy x 4							40,0
Revêtement provisoire (600 m <sup>2</sup> x 30 dollars) x 4							72,0
Grillage (200 m <sup>2</sup> x 30 dollars) x 4							24,0
Éclairage (6 poteaux x 300 dollars) x 4							7,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
	<i>Nombre d'unités proposées</i>						
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Construction d'un camp pour l'unité de police spéciale :							
Asphaltage de l'aire de circulation et de stationnement (4 200 m <sup>2</sup> x 40 dollars)							168,0
Plaques (1 500 m <sup>2</sup> x 2 dollars)							3,0
Grillage et portails de sécurité (500 m x 60 dollars)							30,0
Tours de sécurité (2 x 7 000 dollars)							14,0
Conversion d'un camp d'une unité de police spéciale en unité pour chiens							
Construction d'un chenil							40,0
<b>Total partiel</b>							<b>830,4</b>
<b>Total partiel, rubrique 1 b)</b>							<b>2 570,1</b>
<b>Total, rubrique 1</b>							<b>4 125,3</b>
6. Transmissions							
a) Matériel de transmissions							
Multiplexeurs	124		9		9	8,2	73,8
<b>Total partiel</b>							<b>73,8</b>
Fret à 15 %							11,1
<b>Total partiel, rubrique 6 a)</b>							<b>84,9</b>
b) Matériel d'essai et d'atelier							
Analyseur numérique micro-ondes – matériel				1	1	30,0	30,0
<b>Total partiel</b>							<b>30,0</b>
Fret à 15 %							4,5
<b>Total partiel, rubrique 6 b)</b>							<b>34,5</b>
<b>Total, rubrique 6</b>							<b>119,4</b>
7. Matériel divers							
a) Mobilier de bureau							
Étagère de bureau	5 043		350		350	0,150	52,5
Fauteuil de direction	61	50	10		10	0,915	9,2
Fauteuil ordinaire	6 228	400	200		200	0,098	19,6
Fauteuil de direction pour salle de conférence		23	10		10	0,378	3,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Fauteuil de visiteur	9 689	645	370		370	0,045	16,7
Bureau avec tiroirs	6,348	400	100		100	0,475	47,5
Lampe de bureau	2,378	535	300		300	0,020	6,0
Table pour photocopieuse/imprimante	1 860	210	50		50	0,154	7,7
Cloison de bureau	551	120	45		45	0,150	6,8
Râtelier d'armes	82	10	10		10	0,450	4,5
<b>Total partiel</b>							<b>174,1</b>
Fret à 15 %							26,1
<b>Total partiel, rubrique 7 a)</b>							<b>200,2</b>
b) Matériel de bureau							
Coffre-fort	203	30	10		10	1,250	12,5
Déchiqueteuse	341	30	20		20	0,220	4,4
Déchiqueteuse (grande capacité)	5	10		2	2	3,5	7,0
Calculatrice	100	50	25		25	0,168	4,2
Appareil photographique (instantané)	89	10	10		10	0,150	1,5
Appareil photographique (numérique)	217	20	10		10	0,650	6,5
Appareil photographique (35 mm)	214	3	3		3	0,950	2,9
Caméscope	40	7	3		3	0,750	2,3
Rétroprojecteur	16	10		10	10	0,750	7,5
Antenne satellite	162	40	10		10	0,180	1,8
Récepteur satellite	136	40	10		10	0,2	2,0
Horodateur électrique	8	50		20	20	0,150	3,0
Dictaphone de bureau	20	20		20	20	0,265	5,3
Télévision	176	20	15		15	0,650	9,8
Relieuse (grande capacité)	48	4	8		8	1,5	12,0
Agrafeuse (grande capacité)	1	8		4	4	0,550	2,2
Perforeuse (grande capacité)	10	8		4	4	0,0450	1,8
<b>Total partiel</b>							<b>86,6</b>
Fret à 15 %							13,0
<b>Total partiel, rubrique 7 b)</b>							<b>99,5</b>
c) Matériel informatique							
Ordinateur de bureau	4 242	400	412	150	562	1,350	758,7
Ordinateur portatif	1 086	120	111	30	141	2,400	338,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
	<i>Nombre d'unités proposées</i>						
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Mini-ordinateur	125		12	0	12	0,4	4,8
Postes de travail avec ordinateur grande puissance	2	2		2	2	2,8	5,6
Imprimante portable	212	40	30	2	32	0,3	8,0
Imprimante laser	1 847	168	188	80	268	0,7	187,6
Imprimante laser couleur	35	3	3	50	53	3,5	185,5
Imprimante laser (grande capacité)	156	8	11	5	16	3,5	56,0
Imprimante matricielle	106	1	1	1	2	1,0	2,0
Traceur	13	1	2		2	2,5	5,0
Moniteur	4 264	8	370	100	470	0,2	94,0
Moniteurs spéciaux	32	8	7	2	9	1,8	16,2
Serveur de fichiers	83	7	8	3	11	30,0	330,0
Unité d'alimentation non interruptible pour ordinateurs de bureau	5 863	400	370	125	495	0,3	123,8
Unité d'alimentation non interruptible de grande capacité pour serveurs	147	4	16	5	21	1,3	27,3
Systèmes d'identification	11	1	1	1	2	14,0	28,0
Routeurs CISCO pour WAN	71	5	5	2	7	8,5	59,5
Commutateurs Ethernet 10/100 mbits pour réseau local	69	6	8	5	13	1,2	15,6
Ordinateurs centraux Ethernet 10/100 mbits pour réseau local	478	26	24	50	74	1,0	74,0
Projecteurs pour présentations visuelles	49	2	5	5	10	8,0	80,0
Panneaux électroniques		1		2	2	1,2	2,4
Modems	140	15	8	20	28	0,120	3,4
Scanneurs pour visualisation de documents	41	8	2	75	77	1,3	100,1
Appareils photographiques numériques	15	1		3	3	0,5	1,5
Boîtiers de CD-ROM	10	1	1	2	3	1,3	3,9
CD-ROM enregistrables de sauvegarde des données	5	1	2	2	4	0,5	2,0
Étagères spéciales – centres serveurs	33			5	5	10,0	50,0
Lecteurs de barre code pour la gestion des stocks		10		2	2	2,2	4,4
Acquisitions de progiciels							256,7
<b>Total partiel</b>							<b>2 824,3</b>
Fret à 15 %							423,6
<b>Total partiel, rubrique 7 c)</b>							<b>3 248,0</b>

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
d) Matériel médical							
Défibrillateur				3	3	5,0	15,0
Machine bain-eau pour laboratoire				1	1	2,0	2,0
Négatoscope				6	6	0,5	3,0
Électrocardiographe				4	4	5,0	20,0
Petite armoire pour stupéfiants				5	5	0,2	1,0
Glacière pour échantillons sanguins				5	5	0,05	0,3
Hémoglobinomètre				5	5	1,0	5,0
Centrifugeuse				4	4	1,0	4,0
Béquilles				10	10	0,2	2,0
<b>Total partiel</b>							<b>52,3</b>
Fret à 15 %							7,8
<b>Total partiel, rubrique 7 d)</b>							<b>60,1</b>
e) Matériel pour la défense des périmètres							
Bouclier antiprojectiles	5	3	3		3	1,7	5,1
Housses mortuaires	300	200	400		400	0,050	20,0
Craie pour marquage de rue	1 680	1 680	600		600	0,0008	0,5
Lampe de combat rechargeable	4	100	50		50	0,135	6,8
Matériel de marquage du lieu du crime	60	60	10		10	0,120	1,2
Cartouche de poudre lacrymogène/outil d'intervention	40	40	40		40	0,010	0,4
Liquide de décontamination	15	15	30		30	0,009	0,3
Cartouche de teinture pour outil d'intervention	40	40	40		40	0,010	0,4
Sacs pour preuves à conviction	59 000	59 000	59 000		59 000	0,0011	64,9
Flacons de collecte de preuves à conviction	9 000	9 000	9 000		9 000	0,00678	61,0
Étiquettes pour marquer les preuves à conviction	200	200	200		200	0,011	2,2
Ruban de sécurité pour pièces à conviction	120	120	120		120	0,006	0,7
Trousse de test d'explosifs	5	5	5		5	0,550	2,8
Étui de cartes pour empreintes digitales		200	50		50	0,035	1,8
Encre pour empreintes digitales	140	140	140		140	0,004	0,6
Petites serviettes de nettoyage après prise d'empreintes digitales	2 000	2 000	2 000		2 000	0,004	8,0
Feuilles d'encre pour empreintes digitales	1 000	1 000	500		500	0,004	2,0
Trousse de collecte de résidus d'armes à feu	140	30	5		5	0,280	1,4
Flash pour outil d'intervention	40	40	40		40	0,010	0,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Détecteur de métal portable pour recherches sur le terrain	4	5	5		5	0,450	2,3
Détecteur de métal portable	106	50	10		10	0,120	1,2
Lampes frontales	4	25	25		25	0,025	0,6
Étui de lampe de combat	4	100	100		100	0,005	0,5
Étui pour pulvérisateur de poivre	4 350	100	500		500	0,005	2,5
Brassards d'identification	15 000	15 000	15 000		15 000	0,00035	5,3
Bâton lumineux de signalisation pour arrêter la circulation	110	10	10		10	0,045	0,5
Rouleau d'encre	140	140	20		20	0,015	0,3
Miroir d'inspection des châssis de véhicules	240	15	5		5	0,140	0,7
Appareil de détection des empreintes latentes	4 000	4 000	4 000		4 000	0,00420	16,8
Bâton lumineux à activation durable	3 900	3 900	3 900		3 900	0,004	15,6
Loupe pour identification d'empreintes digitales	10	150	15		15	0,150	2,3
Embouts pour appareils d'alcootest	20 000	20 000	5 000		5 000	0,00030	1,5
Batteries pour odomètres laser	60	20	5		5	0,170	0,9
Pulvérisateurs de poivre pour usage policier (grande dimension)	350	350	100		100	0,039	3,9
Sacs de police	200	200	20		20	0,025	0,5
Poudre pour empreintes digitales	275	275	275		275	0,008	2,2
Câble électrique pour odométrie laser	40	20	5		5	0,060	0,3
Matériel d'identification présomptive d'échantillons sanguins	1 000	1 000	500		500	0,006	3,0
Matériel d'identification présomptive de spécimens	1 000	1 000	500		500	0,006	3,0
Ampoules de verre pour recharge dans des tubes de plastique	60	110	40		40	0,026	1,0
Éprouvettes (recharge)	270	270	35		35	0,027	0,9
Bistouris	500	500	500		500	0,001	0,5
Coupe-ceinture de sécurité	250	250	250		250	0,003	0,8
Lampe de sécurité	50	50	50		50	0,090	4,5
Torche éclairante de signalisation/torche de contrôle de la circulation	6 000	6 000	1 000		1 000	0,00350	3,5
Balles de caoutchouc souple pour outil d'intervention	40	40	40		40	0,010	0,4
Chevrotine de caoutchouc pour outil d'intervention	40	40	40		40	0,010	0,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Miroir de sécurité	350	350	35		35	0,020	0,7
Cible	33 000	33 000	15 000		15 000	0,00025	3,8
Appareil pour dégonfler les pneus	5	10	10		10	0,450	4,5
Pulvérisateur pour détection de métaux en trace	140	140	20		20	0,040	0,8
Cônes de signalisation routière	100	100	100		100	0,006	0,6
Cartouches d'entraînement/outil d'intervention	500	500	500		500	0,005	2,5
Ruban de mesure mobile	5	10	10		10	0,075	0,8
Portails de détection de métal	12	10	5		5	2,6	13,0
Sabot pour pneus de voiture		100	100		100	0,130	13,0
Fils de fer, chaînes, câbles, boulons et métaux	60	60	10		10	0,025	0,3
Munitions :							
9 mm					1 010 000	0,00014	141,4
5,56 mm					400 000	0,00020	80,0
Calibre 12					10 000	0,00040	4,0
<b>Total partiel</b>							<b>521,3</b>
Fret à 15 %							78,1
<b>Total partiel, rubrique 7 e)</b>							<b>599,4</b>
f) Matériel d'hébergement							
Réchauds électriques	16	5	5		5	0,350	1,8
Réfrigérateurs/congélateurs	125	10	80		80	0,280	22,4
Petits réfrigérateurs	929	10	10		10	0,0190	1,9
Percolateurs	110	10	10		10	0,055	0,6
Bouilloires	100	10	10		10	0,050	0,5
Aspirateurs	270	5	5		5	0,435	2,2
<b>Total partiel</b>							<b>29,3</b>
Fret à 15 %							4,4
<b>Total partiel, rubrique 7 f)</b>							<b>33,7</b>
g) Citernes à eau et fosses septiques							
Citernes à eau (5 000 litres)	122				42	1,5	63,0
Fosses septiques (6 m <sup>3</sup> )					13	3,9	50,7
Fosses septiques (2,7 m <sup>3</sup> )	9				4	1,0	4,0
<b>Total partiel</b>							<b>117,7</b>
Fret à 15 %							17,7

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
					= (3) + (4)		= (5) x (6)
			<i>Nombre d'unités proposées</i>				
	<i>Nombre d'unités au 30 juin 2001</i>	<i>Achats proposés 2001/02</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<b>Total partiel, rubrique 7 g)</b>							<b>135,4</b>
h) Matériel divers							80,0
Matériel de génie							57,0
Rayonnages							3,3
Emballeuse semi-automatique							3,7
Véhicule à plate-forme							2,9
Rampe de marche en aluminium							2,9
Trousse contenant des bandages							5,5
Ventilateur à transmission par courroie							1,1
Compacteur							18,0
Pince de levage des barils							0,3
Dispositif de chauffage industriel (de forte puissance)		106			20	4,0	80,0
Systèmes de sécurité					50	2,0	100,0
Transformateur					1	28,0	28,0
<b>Total partiel</b>							<b>382,8</b>
Fret à 15 %							57,4
<b>Total partiel, rubrique 7 h)</b>							<b>440,2</b>
<b>Total, rubrique 7</b>							<b>4 816,4</b>
8. Programmes d'information							
Matériel							
Table de mixage audio quatre pistes				1	1	2,5	2,5
Table de mixage d'images				1	1	7,5	7,5
Appareil d'enregistrement multicassettes				1	1	2,0	2,0
<b>Total partiel</b>							<b>12,0</b>
Fret à 15 %							1,8
<b>Total, rubrique 8</b>							<b>13,8</b>
<b>Total général</b>							<b>9 074,9</b>

### Annexe III

## Appui fourni par la MINUK à d'autres organismes des Nations Unies et à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies dans la zone de la Mission

<i>Section assurant les services fournis par la MINUK</i>	<i>Entités bénéficiaires</i>
La Section des transports fournit des services d'entretien des véhicules	Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Union européenne, Conseil de l'Europe;
La Section des approvisionnements fournit du carburant pour les véhicules	Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Union européenne, Conseil de l'Europe, Centre de coordination de l'action antimines (fermé le 15 octobre 2001);
Les services généraux ont conclu un mémorandum d'accord portant sur la fourniture de services d'appui dans les locaux de la Mission	Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Union européenne, Conseil de l'Europe, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM; transféré hors des locaux de la Mission le 31 octobre 2001);
Les services généraux assurent la reproduction et l'impression de formulaires	Département des services publics, Services douaniers;
Les services généraux ont conclu un mémorandum d'accord portant sur la fourniture d'un groupe électrogène, l'enlèvement des ordures et des services collectifs de distribution	Pristina International Transit Hotel (l'hôtel a fermé le 18 octobre 2001 et est désormais occupé par des bureaux de la Mission. La direction de l'hôtel continue de gérer un café et un restaurant).

## Annexe IV

### Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande*

*Réponse*

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. *Le Comité a appris que la base de données de la MINUK qui regroupe les demandes d'emploi servait aussi à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Ce fichier a une couverture géographique étroite, la plupart des candidats provenant d'une seule et même région. Avec la prorogation du mandat de la Mission, le Comité compte bien que le Secrétariat continuera d'élargir cette base de données et de diversifier le personnel recruté et déployé sur place (A/55/874/Add.6, par. 6).*

2. *Le Comité consultatif reconnaît qu'il y a souvent des contraintes qui pèsent sur les missions quand elles entrent en fonctions. Il estime cependant qu'une planification des achats bien conduite, permettant notamment de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le système des contrats-cadres, devrait réduire au minimum les achats de dernière minute. Elle permettrait de réduire le volume, souvent important, de ressources engagées dans le dernier mois d'un exercice budgétaire (ibid., par. 9).*

3. *Le Comité demande que les raisons du retard avec lequel les crédits ont été utilisés fassent l'objet d'une analyse dont les conclusions figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget (ibid., par. 16).*

4. *Le Comité demande que l'évolution des dépenses afférentes au personnel civil soit suivie de près et, le cas échéant, corrigée (ibid., par. 19).*

5. *Le Comité demande que des informations sur la coopération qui s'est instaurée entre la MINUK et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie soient communiquées à la Cinquième Commission (A/55/624, par. 37). En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget des informations sur l'ampleur de la collaboration entre le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations*

La base de données utilisée pour le recrutement international, initialement créée pour la MINUK, sert aussi à l'ATNUTO depuis que celle-ci est habilitée à recruter son propre personnel, et est géographiquement diversifiée. Le groupe chargé du recrutement international à l'ATNUTO a traité grâce à ce système plus de 500 candidatures provenant de 90 pays.

La Mission a conclu des contrats-cadres portant sur divers services, tels que les services de garde, d'enlèvement des ordures, de restauration, de gestion des déchets, de transit et de gestion des bâtiments, ainsi que sur certaines marchandises, telles que gravier, sable et béton, denrées alimentaires, carburant, articles de papeterie et fournitures de bureau, matériel de police, pièces de rechange pour le matériel de transmission et véhicules.

L'analyse demandée a été présentée au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUK pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/55/724).

Les dépenses afférentes au personnel civil de la MINUK pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 ont été calculées sur la base des coûts moyens effectifs plutôt que sur celle des coûts standard.

La MINUK reconnaît la primauté du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie sur le territoire de l'ex-Yougoslavie; elle est consciente de ses responsabilités et soucieuse de l'aider à s'en acquitter. Bien que la Mission et le Tribunal n'aient pas officiellement signé de mémorandum d'accord, en pratique, ils ont jusqu'ici étroitement coordonné leurs activités, et continueront de le faire. En témoignent l'échange constant de documents et de renseignements

## Demande

## Réponse

5. *Le Comité demande que des informations sur la coopération qui s'est instaurée entre la MINUK et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie soient communiquées à la Cinquième Commission (A/55/624, par. 37). En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget des informations sur l'ampleur de la collaboration entre le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et la Mission (résolution 55/227, par. 11).*

La MINUK reconnaît la primauté du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie sur le territoire de l'ex-Yougoslavie; elle est consciente de ses responsabilités et soucieuse de l'aider à s'en acquitter. Bien que la Mission et le Tribunal n'aient pas officiellement signé de mémorandum d'accord, en pratique, ils ont jusqu'ici étroitement coordonné leurs activités, et continueront de le faire. En témoignent l'échange constant de documents et de renseignements pertinents entre eux, et le fait que les juges et procureurs internationaux qui s'occupent des enquêtes et des poursuites relatives à des affaires locales dans lesquelles des criminels de guerre sont impliqués continuent de faire appel à l'expérience et aux compétences du Tribunal.

6. *Le Comité demande que des informations sur les activités des organismes et programmes des Nations Unies et des autres partenaires au Kosovo continuent à être données dans une annexe aux rapports futurs, y compris des indications sur la valeur des ressources affectées aux activités d'assistance ainsi que sur les effectifs en place (nombre de personnes et classe ou niveau) (A/55/624, par. 56).*

Les organismes des Nations Unies présents au Kosovo jouent un rôle indispensable dans les opérations multidimensionnelles de la MINUK. Il s'agit entre autres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Ces organismes participent notamment aux activités de la Mission en lui fournissant des ressources financières et en lui faisant des dons en nature. En outre, plusieurs organismes exécutent des projets en coopération directe avec les municipalités et des organisations non gouvernementales. L'Administration civile de la Mission a conclu des accords de coopération, notamment des mémorandums d'accord, avec de nombreux organismes tels que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF, la FAO, l'OMS, l'UNOPS, le PNUE, l'UPU et UNIFEM.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'OIT, l'OMS, le PNUD, le PAM et l'UNESCO sont parmi les organismes qui ont détaché du personnel à la Mission.

6. *Le Comité demande que des informations sur les activités des organismes et programmes des Nations Unies et des autres partenaires au Kosovo continuent à être données dans une annexe aux rapports futurs, y compris des indications sur la valeur des ressources affectées aux activités d'assistance ainsi que sur les effectifs en place (nombre de personnes et classe ou niveau) (A/55/624, par. 56).*

Les organismes des Nations Unies présents au Kosovo jouent un rôle indispensable dans les opérations multidimensionnelles de la MINUK. Il s'agit entre autres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Ces organismes participent notamment aux activités de la Mission en lui fournissant des ressources financières et en lui faisant des dons en nature. En outre, plusieurs organismes exécutent des projets en coopération directe avec les municipalités et des organisations non gouvernementales. L'Administration civile de la Mission a conclu des accords de coopération, notamment des mémorandums d'accord, avec de nombreux organismes tels que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF, la FAO, l'OMS, l'UNOPS, le PNUE, l'UPU et UNIFEM.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'OIT, l'OMS, le PNUD, le PAM et l'UNESCO sont parmi les organismes qui ont détaché du personnel à la Mission.

Le pilier IV de la Mission, chargé de la reconstruction et du développement économique est pris en charge par l'Union européenne. Les fonctionnaires des finances sont fournis par la Commission européenne et des donateurs bilatéraux, et les modalités selon lesquelles ils rendent des comptes sont donc différentes. Toutefois, tout est mis en oeuvre pour que les efforts de l'Union européenne/Commission européenne et de l'Organisation des Nations Unies se complètent. Ainsi, il est procédé, selon qu'il convient, à des échanges de personnel.

7. *Le Comité demande que l'on précise dans le prochain projet de budget de la MINUK les directives permettant de déterminer l'origine des fonds (contributions ou autres sources)(ibid., par. 57). En*

Le budget consolidé du Kosovo est établi et approuvé annuellement. Celui de 2002 est le quatrième que l'administration internationale a établi avec succès. Il reflète pleinement les nouvelles dispositions prises aux

## Demande

## Réponse

7. Le Comité demande que l'on précise dans le prochain projet de budget de la MINUK les directives permettant de déterminer l'origine des fonds (contributions ou autres sources)(*ibid.*, par. 57). En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans les prochains projets de budget des informations sur les directives appliquées pour déterminer si les activités seront financées au moyen de contributions ou d'autres sources (résolution 55/227, par. 12).

Le budget consolidé du Kosovo est établi et approuvé annuellement. Celui de 2002 est le quatrième que l'administration internationale a établi avec succès. Il reflète pleinement les nouvelles dispositions prises aux fins de la mise en place des institutions provisoires d'administration autonome, conformément au règlement No 2001/19 de la MINUK en date du 15 mai 2001, par lequel a été établi le cadre constitutionnel relatif à ces institutions. En fait, pour la première fois, des crédits sont prévus dans le budget au titre des ministères auxquels les responsabilités ont été transférées. En 2002, ces ministères seront pleinement responsables de leur gestion et de leurs résultats, et il leur incombera d'arrêter les priorités pour la répartition des ressources dans le budget de 2003.

L'Autorité fiscale centrale, qui relève de la composante Reconstruction de la Mission, était jusqu'ici chargée de définir le cadre macroéconomique général et d'établir le budget consolidé du Kosovo. Toutefois, dans la mesure où les institutions provisoires d'administration autonome sont sur le point d'être mises en place (à l'issue des élections générales du 17 novembre 2001), il est prévu que le futur Ministère des finances et de l'économie, créé par le règlement No 2001/19 du 13 septembre 2001, qui définit le cadre juridique applicable aux organes du pouvoir exécutif, coordonnera l'établissement et assurera l'exécution d'un budget annuel équilibré pour ces institutions.

Le budget consolidé du Kosovo pour 2002, alimenté actuellement, pour la plus grande partie, par des recettes locales et des contributions de donateurs, s'élève à quelque 374 060 000 euros (soit 731,6 millions de deutsche mark). Plus de 91 % des dépenses (soit 348 190 000 dollars) seront financées au moyen des recettes fiscales, tandis que le montant estimatif des contributions des donateurs n'est que d'environ 25 560 000 dollars (soit 50 millions de deutsche mark). Ces contributions devraient être les dernières qu'apporteront les donateurs au titre du budget de fonctionnement.

*Demande*

*Réponse*

Les crédits ouverts au titre des domaines prioritaires que sont l'enseignement, la santé, les services sociaux et la justice représentent près de 63 % du budget général. Les effectifs autorisés dans le budget consolidé du Kosovo à la fin 2002 sont d'environ 60 000 fonctionnaires, y compris ceux des municipalités.

Le budget a été établi compte tenu des recettes prévues pour 2002 et de la réduction des contributions des donateurs mentionnée plus haut. Le principal objectif, lors de l'établissement des prochains budgets, restera d'accroître la base d'imposition pour que les recettes fiscales atteignent un niveau suffisant en 2003 et après.

---

## Annexe V

### Application des recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes

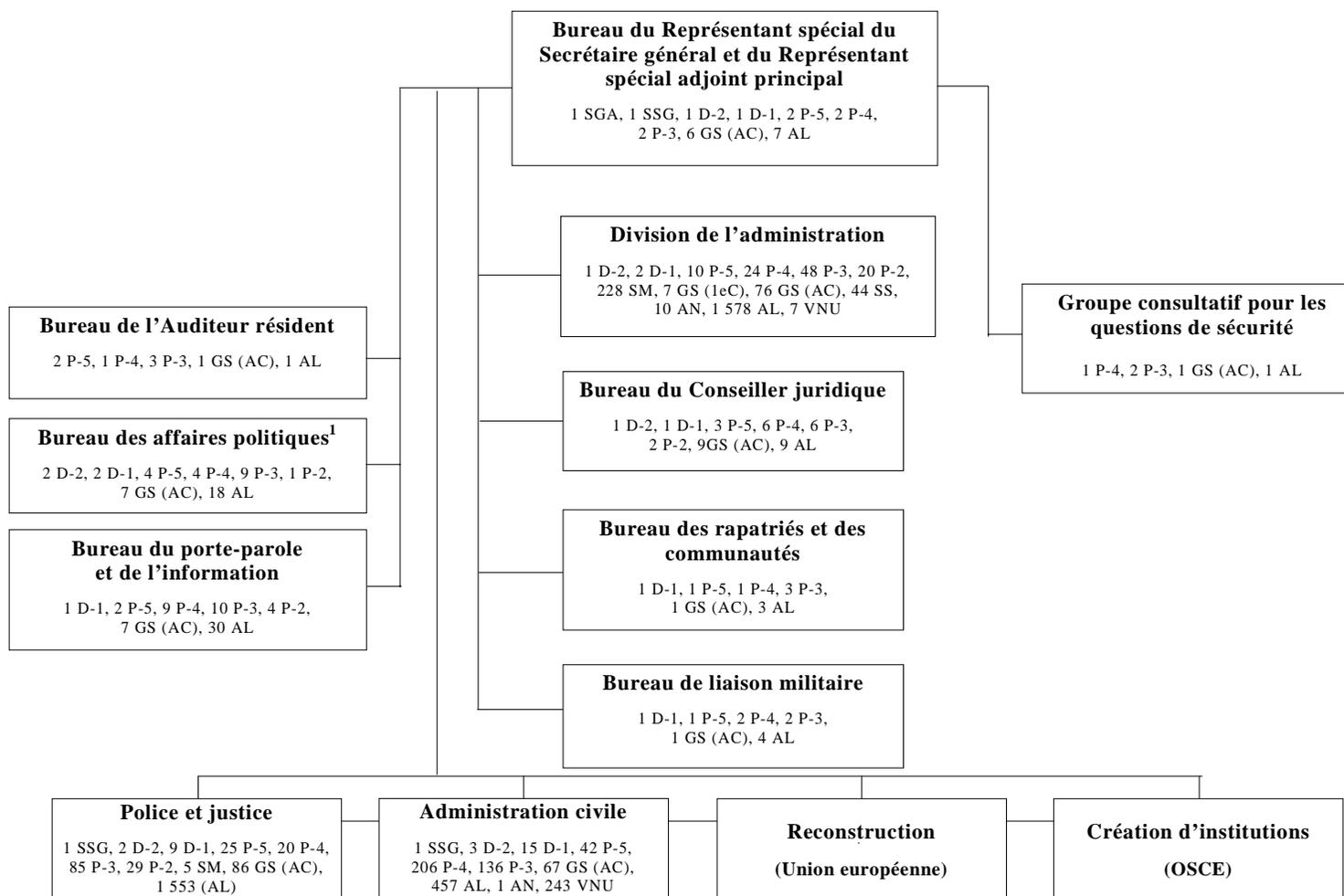
Demande	Réponse
<p>1. Le Comité recommande que l'Administration institue des procédures pour assurer l'application de la règle de gestion financière 104.1, qui veut que les obligations soient constatées par un document approprié d'engagement de dépense, et fasse en sorte par ailleurs que les engagements de dépenses soient imputés sur les crédits correspondants de l'exercice approprié (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5), vol. II, chap. II, par. 27).</p>	<p>La MINUK a pris des dispositions pour que les engagements non réglés soient régulièrement passés en revue.</p>
<p>2. Le Comité estime que la Mission a perçu à titre d'honoraires pour services administratifs des recettes de quelque 36 000 dollars pour l'exercice financier 1999/2000. La MINUK a comptabilisé ces recettes en déduction du coût de la fourniture des services considérés. Bien qu'il ne s'agisse pas de sommes importantes, le Comité s'inquiète de ce que le Règlement financier, qui fait obligation à la Mission de comptabiliser ses recettes en tant que telles, n'ait pas été respecté (ibid., par. 33).</p>	<p>Les honoraires pour services administratifs ont été comptabilisés en montant brut.</p>
<p>3. Le Comité recommande à l'Administration de demander aux missions de faire preuve de la plus grande attention lorsqu'elles enregistrent le transfert de biens durables et de veiller à ce que les destinataires inspectent dans les meilleurs délais les biens à l'arrivée, afin qu'il soit possible d'intervenir rapidement au cas où des divergences seraient constatées (ibid., par. 72).</p>	<p>La MINUK a pris des dispositions pour que les transferts de biens durables soient soigneusement enregistrés et pour que les biens soient inspectés à l'arrivée par les destinataires. Elle a aussi pris des mesures pour que les données qui figurent dans le Système de contrôle du matériel des missions soient plus fiables.</p>
<p>4. Le Comité recommande à l'Administration de procéder à l'examen des ressources actuellement disponibles pour répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix en matière d'achats, de recourir à des contrats-cadres chaque fois que possible et d'encourager une planification rationnelle des achats (ibid., par. 95).</p>	<p>La MINUK a conclu des contrats-cadres portant sur divers services, tels que les services de garde, d'enlèvement des ordures, de restauration, de gestion des déchets, de transit et de gestion des installations, ainsi que sur diverses marchandises telles que denrées alimentaires, carburant, articles de papeterie, matériel de police, etc. Un contrat-cadre pour la gestion des voyages est en cours d'adjudication.</p>

5. Le Comité recommande que l'Administration conclue au plus vite un mémorandum d'accord avec le gouvernement hôte et informe avec précision toutes les composantes de la MINUK des règles relatives à la dispense de taxes et de droits de douane dont jouit l'Organisation des Nations Unies. En outre, afin d'éviter que la responsabilité de la MINUK se trouve engagée en ce qui concerne les taxes sur le carburant, le Comité recommande que la Mission limite l'usage de ses pompes à essence aux véhicules de l'Organisation, prenne des mesures pour assurer un suivi du carburant et vérifie que les quantités commandées et les quantités effectivement livrées coïncident (*ibid.*, par. 117).

En vertu de ses règlements, la Mission n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et ne paie ni de droits de douanes, ni d'autres taxes. L'accord sur le statut de la Mission signé avec le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine exonère aussi la Mission de tous droits et taxes. Un système a été institué pour le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée par les fournisseurs. L'usage des pompes à essence de la MINUK est exclusivement réservé aux véhicules de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné que l'Union européenne n'a dans la zone de la mission qu'un nombre réduit de véhicules (environ 50), pour lesquels elle a droit à du carburant hors taxe, la MINUK lui fournit ce carburant. Le personnel administratif de la Mission, qui contrôle le transfert du carburant livré dans les citernes de la MINUK prévues à cet effet, est également présent au moment où est brisé le sceau des douanes apposé sur les wagons-citernes qui livrent le carburant au Kosovo. En outre, la Mission prend actuellement des dispositions pour que le carburant qui lui est expédié au Kosovo en franchise de taxes et de droits de douane contienne une teinture rouge qui le rende identifiable.

## Annexe VI Organigrammes

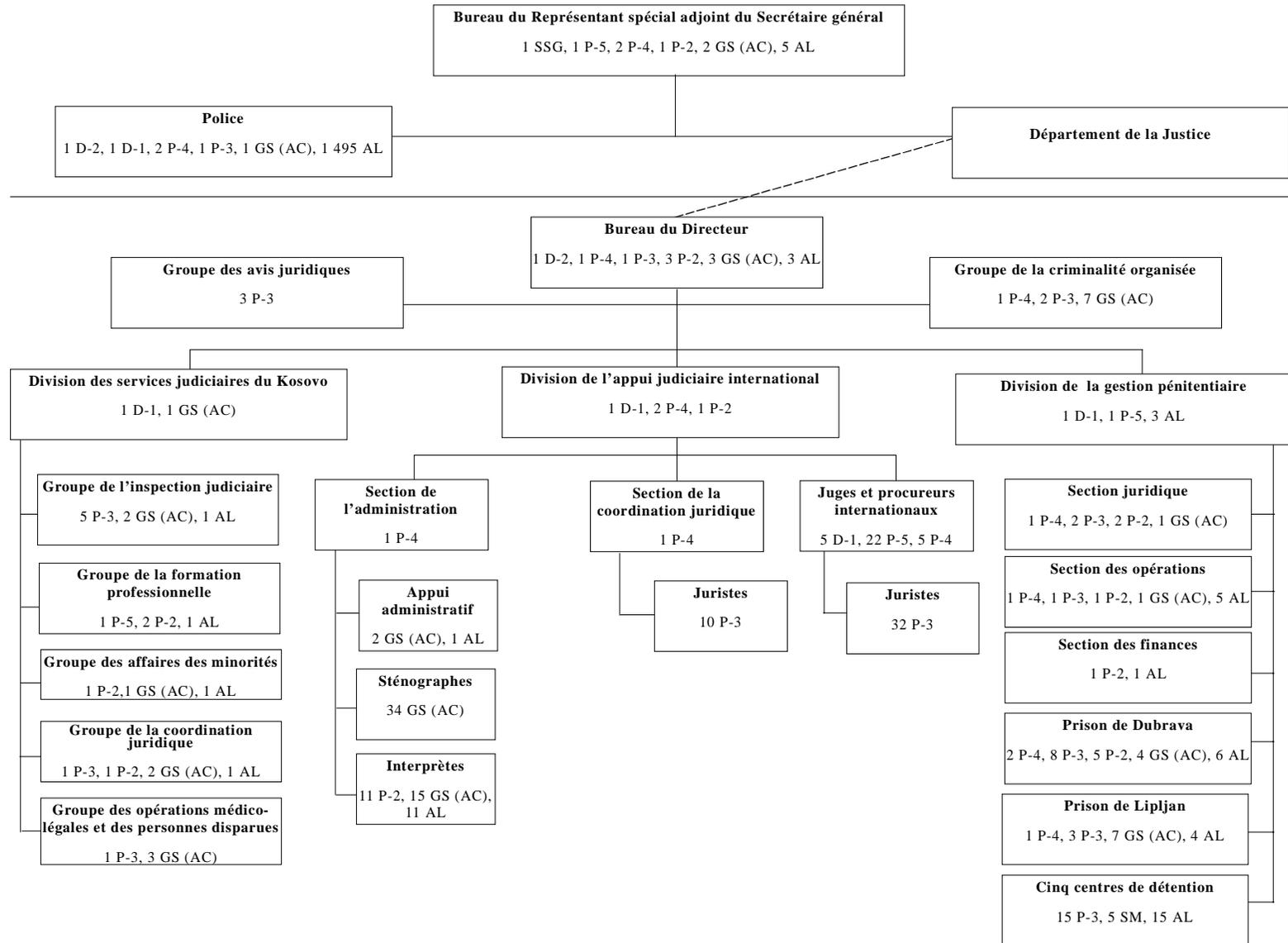
### A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



Note : <sup>1</sup> Comprend le Bureau de la MINUK à Belgrade.

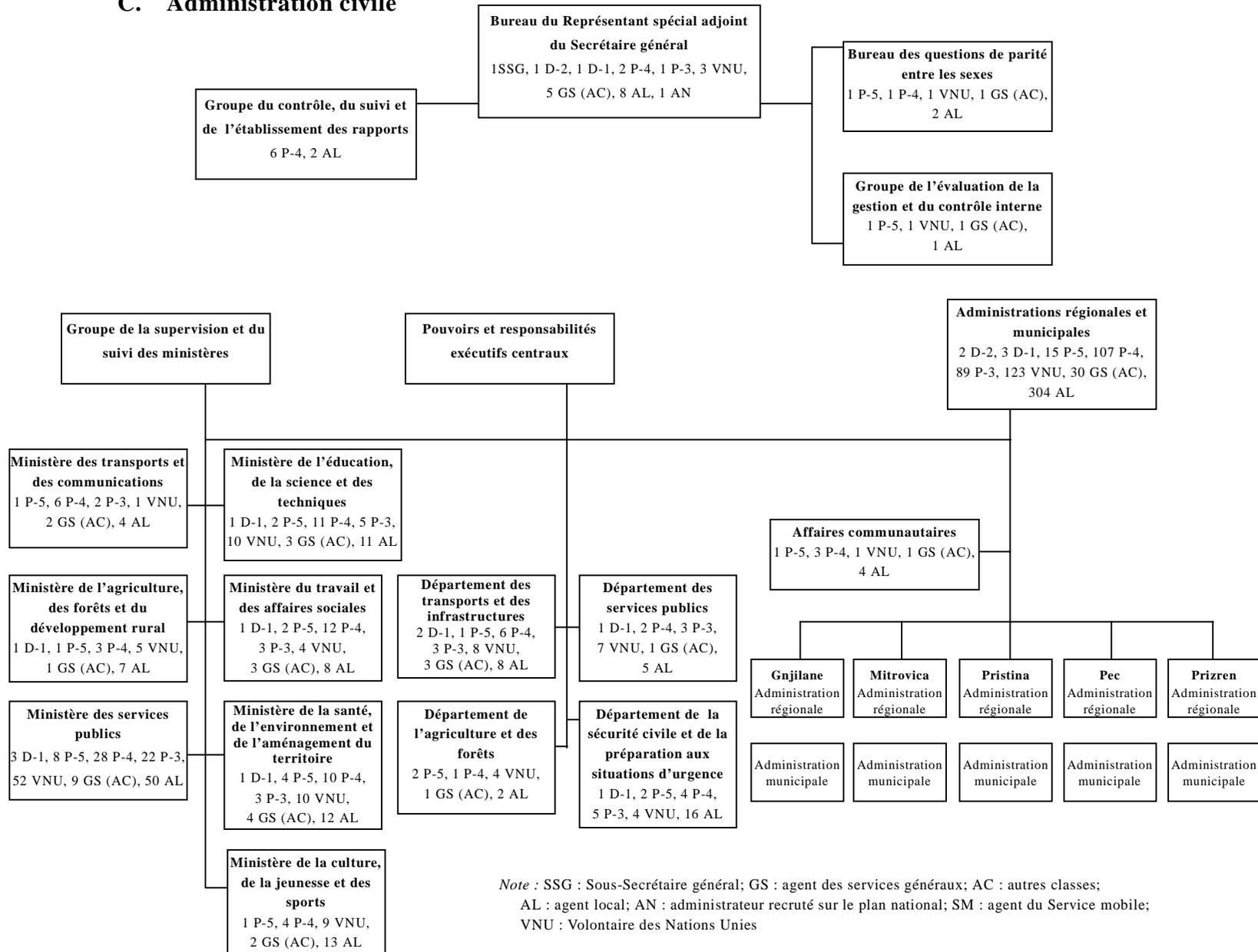
SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SS : agent du Service de sécurité; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.

## B. Police et justice

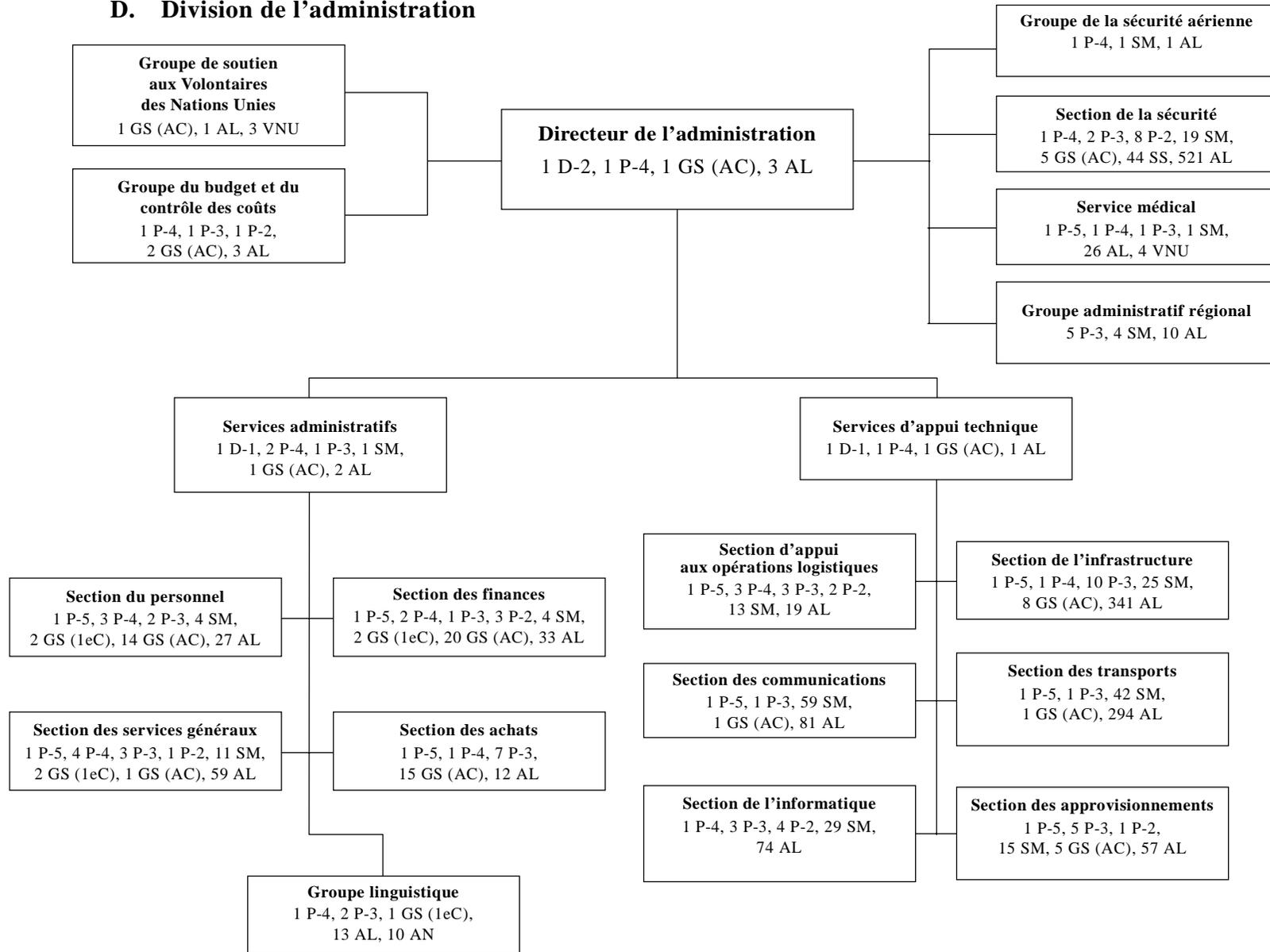


Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AC : autres classes; AL : agent local; SM : agent du Service mobile.

## C. Administration civile



## D. Division de l'administration



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SS : agent du Service de sécurité; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.

